

Rapport annuel du Conseil d'État

2018



Sommaire

Rapport annuel 2018

- 6 Département du territoire et de l'environnement
- 8 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
- 10 Département des institutions et de la sécurité
- 12 Département de la santé et de l'action sociale
- 14 Département de l'économie, de l'innovation et du sport
- 16 Département des infrastructures et des ressources humaines
- 18 Département des finances et des relations extérieures
- 20 Ordre judiciaire vaudois
- 21 Ministère public
- 22 Agenda 2030

Rapport sur les comptes 2018

- 25 Les comptes en bref
- 28 Chiffres clés et faits marquants
- 30 Analyse des comptes de fonctionnement
- 31 Écart entre le budget voté et les comptes
- 34 Écart entre les comptes 2018 et les comptes 2017
- 37 Charges et revenus extraordinaires
- 38 Analyse du bilan au 31 décembre 2018
- 44 Dette

- 45 Lexique
- 46 Sigles et abréviations

Impressum

Rapport annuel du Conseil d'État 2018. Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport, chacun peut trouver des compléments d'information sur le site internet de l'État de Vaud, à l'adresse www.vd.ch.

Conception graphique Create! **Conception graphique et prépresse** Chantal Moraz. **Couverture** Fiona Amitrano.

Photos Jean-Bernard Sieber. **Relecture** Marie Chevalley. **Impression** DAL.

Rapport annuel du Conseil d'État 2018



De gauche à droite, entourés par le chancelier **Vincent Grandjean** et la vice-chancelière **Sandra Nicollier**, les membres du Conseil d'État :

Béatrice Métraux (institutions et sécurité);

Jacqueline de Quattro (territoire et environnement);

Pierre-Yves Maillard (santé et action sociale);

Nuria Gorrite (présidente, infrastructures et ressources humaines);

Pascal Broulis (finances et relations extérieures);

Philippe Leuba (économie, innovation et sport);

Cesla Amarelle (formation, jeunesse et culture).

Avant-propos

Après avoir annoncé ses objectifs prioritaires en 2017, le Conseil d'État a posé plusieurs jalons pour concrétiser le programme de législature, 2018 marquant la première année pleine de la législature 2017-2022. De nombreuses impulsions ont été données pour assurer une prospérité durable et partagée.

En matière d'aménagement du territoire, tant l'approbation par le Conseil fédéral de la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal que la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions ont permis au Canton de sortir du moratoire sur les nouvelles zones à bâtir. Pour ce qui est de l'environnement, le Canton a notamment organisé la 1^{re} édition des Assises vaudoises du climat pour rassembler les milieux concernés et élaborer une feuille de route de mesures concrètes.

Quant à l'éducation numérique initiée en 2017, elle s'est poursuivie dans dix établissements scolaires pilotes depuis l'été 2018. Dans la formation supérieure, un ambitieux plan stratégique a été adopté pour l'Université de Lausanne mettant l'accent sur des thèmes centraux pour la législature tels que la transition numérique, la durabilité ou la santé.

De plus, la criminalité a continué de baisser en 2018. Un nouveau dispositif cantonal de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent a été mis en place. Les infrastructures pénitentiaires ne sont pas en reste avec l'octroi de crédits d'étude ou d'ouvrage pour créer de nouvelles places de détention et assainir les lieux existants.

En 2018, le Conseil d'État, l'Union des communes vaudoises et l'Association de communes vaudoises ont également signé une importante convention pour compenser les effets de l'entrée en vigueur anticipée de la RIE III à 2019. Et les réflexions sur la refonte de la péréquation intercommunale sont lancées pour la rendre plus simple, plus transparente et plus équitable.

Signalons aussi que l'extension progressive du dispositif des unités communes ORP-CSR (Office régional de placement et Centre social régional) à tout le canton a débuté pour augmenter la réinsertion des personnes au chômage, notamment des seniors.

De plus, un subside complémentaire a été introduit en septembre 2018 plafonnant à 12 % le poids des primes sur le budget des ménages, un taux ramené à 10 % début 2019 pour protéger le pouvoir d'achat des classes moyennes et modestes.

En matière de mobilité, le Canton a inauguré la mise en service de la RC 177, d'importants investissements dans les transports publics se poursuivent et un crédit d'étude a été octroyé pour une nouvelle gestion coordonnée du trafic d'agglomération dans la région Lausanne-Morges.

En 2018, le Conseil d'État a également adopté une ambitieuse stratégie numérique posant les grandes orientations de l'action publique pour accompagner la transition numérique de la société et de l'État. Il s'agit de favoriser l'innovation tout en protégeant la population contre les risques d'exclusion.

Autre dossier phare : la fiscalité. Concrétisant ses engagements, le gouvernement a adopté la stratégie fiscale 2019-2023 avec une baisse de la fiscalité des personnes physiques via une réduction du coefficient cantonal d'imposition de deux points et une augmentation des déductions pour frais de garde et primes d'assurance maladie. Le total des mesures atteindra 112 millions en 2021, soit plus de trois points d'impôts.

Sur le plan économique, la situation reste très favorable avec une estimation de la croissance de +2,8 % en 2018 et une baisse du chômage, à son plus bas niveau (3,8 %) depuis 2008.

Avec sa bonne santé économique et financière, l'adaptation continue des conditions-cadres et ses investissements préparant l'avenir, le Canton de Vaud développe et consolide ses atouts. Sur une scène mondiale marquée par des tensions et des inégalités croissantes, notre canton se démarque par sa stabilité politique, sa capacité à trouver des compromis, la force d'innovation de son économie et sa qualité de vie. Le Conseil d'État est déterminé à poursuivre sur la voie de cette « formule gagnante » au service des Vaudoises et des Vaudois.

Nuria Gorrite,
présidente du Conseil d'État

DTE

Département du territoire et de l'environnement

Jacqueline de Quattro
Conseillère d'État



Le canton est sorti du moratoire sur les nouvelles zones à bâtir instauré, dès le 1^{er} mai 2014 et pour cinq ans, par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Aménagement du territoire

La quatrième adaptation du Plan directeur cantonal a été approuvée par le Conseil fédéral le 31 janvier. Au printemps, le Grand Conseil a adopté la révision de la partie aménagement de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) qui instaure une taxe sur la plus-value de 20 %, conformément au droit fédéral. La loi et son règlement sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre. Ces deux étapes ont permis au Canton de sortir du moratoire sur les nouvelles zones à bâtir instauré, pour cinq ans, par la Confédération dès le 1^{er} mai 2014. La Confédération a par ailleurs retenu pour un cofinancement fédéral de mesures infrastructurelles et de mobilité les projets d'agglomération de 3^e génération Lausanne-Morges (PALM), Grand Genève et Chablais Agglo.

Pour le Service du développement territorial, l'année a aussi été marquée par son installation dans ses nouveaux locaux. Ce changement s'est accompagné d'une modification majeure de l'organisation du service basée sur la mobilité (possibilité de télétravail jusqu'à 50 % du taux d'activité) et la numérisation de l'environnement professionnel. Cette mobilité vise

une meilleure conciliation vie privée-vie professionnelle pour les employés et une réduction de la pendularité.

Énergie

Après l'acceptation par le peuple, en 2017, de la «Stratégie énergétique 2050», 2018 constituait la première année de mise en œuvre de cet ambitieux programme. Sur le plan fédéral, cela s'est notamment traduit par la publication de plusieurs ordonnances d'application. Au niveau de la Direction générale de l'environnement, l'année a permis la consolidation et la poursuite des actions entreprises, mais également la préparation aux défis à venir. Un accent tout particulier a été mis sur l'élaboration d'une «Conception cantonale de l'énergie», qui sera soumise au Conseil d'État en 2019, et la préparation d'une stratégie cantonale pour la mobilité électrique.

S'agissant des actions, le programme Bâtiments a remporté un grand succès avec un nouveau record à 38,5 millions de francs octroyés, l'enveloppe ayant été épuisée à fin octobre déjà. Près de 1600 demandes de subvention ont été traitées. L'ensemble des travaux subventionnés doit permettre d'éviter l'émiss-

sion de près de 17 000 tonnes de CO₂. Une action de soutien au stockage d'énergie électrique à l'aide de batteries s'est terminée au début de l'année. Elle a connu un vif succès et devrait permettre l'installation de plus 7 MWh de capacité de stockage, pour un investissement total de 10 millions de francs.

Automobiles et navigation

Le Service des automobiles et de la navigation a modernisé plusieurs outils et processus. Sa base de données est connectée au registre cantonal des personnes depuis le mois d'octobre. Cette liaison permet une automatisation des changements annoncés de données relatives à l'identité et au domicile d'une personne auprès d'une commune vaudoise. De leur côté, les médecins autorisés à effectuer des contrôles médicaux pour la conduite automobile peuvent désormais transmettre leurs rapports au format digital via une plateforme sécurisée respectant pleinement la protection des données. Ce nouvel outil permet un gain de temps important dans le traitement des dossiers.

Environnement

La première édition des Assises vaudoises du climat s'est tenue le 12 novembre à l'EPFL avec pour objectif d'établir un plan climat vaudois. Cet événement a réuni quelque 200 personnes provenant de tous milieux (institutionnel, académique, politique, économique, société civile, etc.)

En réponse à une intervention parlementaire, le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil un plan



Achevée en juin, la transformation de l'embouchure de la Broye dans le lac de Morat en un vaste delta naturel représente le plus grand projet de renaturation de cours d'eau sur le territoire cantonal.

La première édition des Assises vaudoises du climat a réuni quelque 200 personnes à l'EPFL.

d'action visant à réduire l'utilisation du glyphosate dans le canton. Ce plan s'articule en plusieurs axes (information et sensibilisation, renforcement du contrôle de l'application des prescriptions fédérales, renonciation à l'usage du produit par les services étatiques, etc.) Un plan de sortie du glyphosate à l'horizon 2022 pour les domaines agricoles et viticoles appartenant à l'État est à l'étude.

En termes de renaturation et de biodiversité, l'année a notamment été marquée par la fin des travaux de création d'un delta naturel à l'embouchure de la Broye – le plus grand projet de renaturation de cours d'eau sur le territoire cantonal. Une dizaine d'autres projets plus modestes de renaturation ont également été réalisés sur un linéaire de trois kilomètres de cours d'eau.

Développement durable

L'Agenda 2030 constitue le cadre de référence pour la concrétisation du développement durable. Aujourd'hui, il s'agit de conjuguer ce cadre international au niveau cantonal et communal. Dans ce but, le Conseil d'État a chargé le DTE de constituer un Comité stratégique interdépartemental pour le développement durable, dont la mission est de proposer un mode de gouvernance pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Égalité femmes-hommes

En novembre, le Grand Conseil a accepté le projet de décret pour le dépôt d'une initiative parlementaire cantonale auprès de l'Assemblée fédérale. Le texte de ce décret, qui répond à une initiative parlementaire, demande que les cantons puissent contrôler le respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans les entreprises privées et sanctionner les employeurs qui contreviendraient à ce principe.

Entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2018, la loi d'organisation de lutte contre la violence domestique (LOVD) renforce la protection des victimes et entend réduire la récidive. La LOVD prévoit par ailleurs la possibilité pour le juge d'astreindre l'auteur de violence ayant été expulsé du domicile commun à porter un bracelet électronique.

DFJC

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Cesla Amarelle
Conseillère d'État



Douze médailles décernées à des apprenties et apprentis aux SwissSkills (championnats des métiers): un brillant succès au service de la valorisation de la formation professionnelle vaudoise.

École obligatoire

Le projet de mise en place de l'éducation numérique commencé en 2017 s'est poursuivi. Un plan d'action comprenant la formation des élèves, celle du corps enseignant et les actions pédagogiques, éducatives et administratives a été présenté à la rentrée scolaire. Dix établissements pilotes sont accompagnés depuis l'été 2018.

Afin de renforcer l'éveil de l'intérêt des jeunes pour le monde du travail dès la scolarité, des plateformes régionales réunissent les acteurs des écoles, de l'orientation et des entreprises formatrices.

Pour favoriser une meilleure compréhension du système scolaire vaudois par les parents d'élèves allophones, une traduction des dépliants d'information concernant la scolarité obligatoire a été réalisée dans neuf langues.

L'année a aussi été marquée par la clôture du budget de l'EMPD visant à moderniser le système d'information lié à l'enseignement obligatoire. Un outil de gestion des présences, absences et retards des élèves pourra être ainsi déployé dans les 92 établissements du canton dès la rentrée scolaire 2019.

Enseignement gymnasial

L'année 2018 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau chef de service à la tête de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), ainsi que par la création de l'Office de l'enseignement gymnasial (OEG). Trois projets pilotes liés au développement de l'éducation numérique dans les établissements de formation postobligatoire ont été mis sur pied pour l'année scolaire 2018-2019. Dans le cadre des opérations de planification des établissements du secondaire II, un rapport de planification des écoles professionnelles et des gymnases a été approuvé en avril afin de correspondre au contexte de forte hausse démographique et à l'augmentation du nombre d'élèves s'inscrivant pour des raccordements au gymnase.

Formation professionnelle

L'organisation a été repensée pour que la structure des entités de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) coïncide davantage avec ses principales filières de formation. Ainsi, l'Office de la formation professionnelle et continue (OFPC) a été créé. La volonté du développement de

la formation professionnelle est également affirmée par la planification de constructions destinées aux apprentis, aux apprentis et aux jeunes adultes en difficulté. Par ailleurs, la DGEF a participé à l'organisation des premières Assises cantonales vaudoises de la formation continue. Quarante-neuf Vaudoises et Vaudois se sont lancés avec passion dans les compétitions des SwissSkills (championnats des métiers) et onze d'entre eux sont montés sur le podium en décrochant au total douze médailles.

L'exposition « COSMOS » a permis de mettre en valeur les trésors des collections des quatre musées d'histoire et des sciences du Palais de Rumine (cinq millions d'objets).

Enseignement supérieur

Parmi les objectifs du plan stratégique négocié avec la direction de l'UNIL, on peut relever la contribution à la transition numérique de la société et de l'économie vaudoises, l'évolution du campus de Dorigny et de sa périphérie, le renforcement d'un pôle vaudois de référence dans les professions de la santé et un engagement poussé sur les questions de durabilité. La Haute École pédagogique s'est donné pour objectif de renforcer le numérique dans la formation des enseignantes et enseignants, de contribuer à la réalisation d'une école plus inclusive et de développer la recherche et l'innovation pédagogique. Une nouvelle directrice générale, Noémie L. Robidas, a été désignée pour la gouvernance de la Haute École de musique (HEMU).

Soutiens et appuis à la formation

Un concept cantonal reflétant une vision à 360° des besoins de l'école (pédagogie spécialisée, encadrement socio-éducatif, migration et prévention) a été élaboré. Ce projet d'envergure vise à accompagner l'entrée en vigueur de la loi sur la pédagogie spécialisée à la rentrée scolaire 2019. En parallèle, l'Unité migration accueil (UMA), créée en 2018, s'implique dans les travaux du projet Agenda Intégration Suisse.

La contractualisation des assistantes et assistants à l'intégration est quant à elle prévue en deux phases.

Près de 400 personnes bénéficient ainsi d'un contrat dès 2019 pour permettre aux élèves en grande difficulté de poursuivre leur scolarité au sein de l'école régulière.

Jeunesse

Des mesures d'organisation ont été prises au sein du Service de protection de la jeunesse pour pallier les déficiences de coordination, d'information et d'implication de la hiérarchie dans la gestion des cas complexes. Une Commission interdisciplinaire d'éthique et de protection a ainsi été créée. Le nombre total d'enfants suivis par les offices régionaux de protection des mineurs a augmenté de 40 % depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la protection des mineurs en 2005.

Culture

Les Site et Musée romains d'Avenches se sont dotés d'une nouvelle direction en la personne de Denis Généquand. La revue *PatrimoineS* a marqué le bicentenaire du premier musée cantonal en s'intéressant aux collections des musées cantonaux. Deux appels à projets sont lancés: «La culture, c'est classe!», qui a pour but d'encourager et de soutenir quatre projets culturels en milieu scolaire, ainsi qu'un autre auprès des éditeurs vaudois actifs dans le domaine de la création littéraire et intellectuelle vaudoise.



Un projet pilote propose l'éducation numérique débranchée – sans ordinateur, tablette ni robot – aux élèves du premier cycle dans le canton (ici une classe d'élèves de 6-7 ans de l'établissement primaire Edmond-Gilliard à Yverdon-les-Bains).

DIS

Département des institutions et de la sécurité

Béatrice Métraux
Conseillère d'État



Un Forum sur la péréquation intercommunale a permis, en novembre, d'engager la réflexion sur la réforme du système en vigueur.

Adopté par le Grand Conseil en juin, un dispositif cantonal de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent est entré en force le 1^{er} septembre. Tenues le 10 décembre, les Assises de la chaîne pénale répondaient au souhait du Grand Conseil d'élargir le débat sur la problématique de la surpopulation carcérale. Après le rejet par le Tribunal fédéral du recours contre l'interdiction de la mendicité dans le canton, le Département des institutions et de la sécurité (DIS) s'est chargé de l'entrée en vigueur de la modification de la loi pénale vaudoise. La population de la commune du Mont-sur-Lausanne a été conviée par sa Municipalité et le DIS à une séance d'information publique destinée à présenter un projet de place de passage pour les gens du voyage suisses – la procédure de mise à l'enquête se terminera en 2019. Sur le plan intercantonal, la cheffe du Département est devenue présidente de la Conférence latine des directrices et directeurs des départements de justice et police.

Communes

Le 10 septembre, le Conseil d'État et les associations faitières des communes ont signé une convention destinée à compenser les effets de l'entrée en vigueur anticipée de la RIE III. Un Forum sur la péréquation

intercommunale a permis, en novembre, d'engager la réflexion sur la réforme du système en vigueur. Le Service des communes et du logement a également travaillé sur plusieurs autres grandes réformes, dont la loi sur les finances communales et la loi sur les fusions de communes, qui a été adoptée par le Conseil d'État et doit être discutée en plénum début 2019.

Logement

La loi sur la préservation et la promotion du parc locatif, ainsi que son règlement, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier. Le nouveau cadre légal a pour but de permettre aux communes de mettre en place une politique favorisant la construction de logements d'utilité publique, grâce à des outils tels que bonus ou quotas. Le 27 septembre, le 4^e Forum vaudois du logement a proposé à ses quelque 300 participants de se pencher concrètement sur la mise en œuvre de la nouvelle loi.

Droits politiques

Le scrutin du 25 novembre a été le premier à permettre aux Vaudois de l'étranger d'exercer leur droit de vote de manière électronique. À la suite de ces essais, le Conseil d'État rédigera un rapport à l'intention du Grand Conseil.

Sécurité

Comme depuis 2014, les polices vaudoises ont présenté en 2018 des chiffres de la criminalité en baisse. En 2017, les infractions au code pénal ont diminué de 7 % par rapport à 2016 et de 40 % depuis 2013. En termes de collaboration, depuis le 1^{er} novembre, la Police cantonale et la Police de l'Ouest lausannois travaillent de concert à l'élaboration d'une nouvelle forme de collaboration opérationnelle, la « police intégrée décentralisée ». Des changements opérationnels ont également été opérés à l'Académie de police de Savatan. Sous l'appellation ADAPTO, ils concernent l'enseignement et la gouvernance de l'institution. La convention de collaboration avec la Confédération relative à l'exploitation du site de Savatan a été prolongée jusqu'en 2022.

Sécurité civile et militaire

L'État-major cantonal de conduite (EMCC) et la protection civile ont été sollicités à plusieurs reprises en 2018 : tempête *Eléonor*, mesures actives en vue de limiter les effets de la canicule et de la sécheresse durant l'été, visite du pape François. L'ensemble de la mobilisation des organisations régionales de protection civile représente plus de 8000 jours de service. Quelque 400 personnes, de différents corps de métier, ont également été engagées dans un exercice grandeur nature de transport de matières dangereuses.

Le dispositif de recrutement et de soutien des curateurs volontaires a été consolidé : plus de 600 personnes ont été formées et environ 400 se sont vu attribuer un mandat de curatelle au terme du processus mis en place.

Politique pénitentiaire

Sur le plan des infrastructures, plusieurs projets ont connu des avancées significatives. Le Grand Conseil a accepté le crédit d'étude de 12 millions de francs pour la création du nouvel établissement des Grands-Marais – situé dans la plaine de l'Orbe – et le crédit d'ouvrage pour la sécurisation de la prison de la Croisée. Le Conseil d'État a approuvé un crédit d'étude pour assainir et effectuer des travaux urgents à la prison du Bois-Mermet. La requête de

mise en place d'une commission d'enquête parlementaire formulée en 2017 au sujet de la gestion du Service pénitentiaire (SPEN) a été rejetée par le plénum en janvier 2018. Parallèlement, le rapport de la Commission de gestion sur le fonctionnement du SPEN et la situation aux Établissements de la plaine de l'Orbe (ÉPO) a émis trois observations concernant les infrastructures, la gestion des RH et la création de postes de chefs de projets.



© JEAN-BERNARD SIEBER

Le 10 décembre, les Assises de la chaîne pénale ont réuni plus de 150 personnes autour des thématiques de la surpopulation carcérale et du deal de rue.

Curatelles et tutelles

La réforme vaudoise de la curatelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier. Elle marque la fin de la curatelle imposée. 2018 a ainsi été caractérisée par la consolidation du dispositif de recrutement et de soutien des curateurs volontaires. Plus de 600 ont été formés et environ 400 se sont vu attribuer un mandat de curatelle au terme du processus mis en place. Parallèlement, le nombre de mandats de curatelles d'adultes pris en charge par l'Office des curatelles et tutelles professionnelles a continué à augmenter (environ 400 cas supplémentaires par année).

Églises et communautés religieuses

Une nouvelle négociation État-Églises en vue de la conclusion de la 3^e convention de subventionnement des deux Églises de droit public a été lancée en 2018. Trois communautés religieuses ont montré leur intérêt en vue d'une reconnaissance en tant qu'institution d'intérêt public : les communautés anglicane et catholique chrétienne (demande conjointe), la Fédération évangélique vaudoise ainsi que l'Union vaudoise des associations musulmanes. La Cathédrale de Lausanne est quant à elle le lieu le plus visité du canton de Vaud ; elle a enregistré 486 652 visiteurs en 2018.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Pierre-Yves Maillard
Conseiller d'État



L'association Cara a été créée par les cantons de Vaud, Genève et Valais dans le but de poursuivre et d'étendre la mise en place du dossier électronique du patient.

Création de l'association intercantonale Cara

Trois cantons romands, Genève, Valais et Vaud, ont créé l'association Cara dans le but de poursuivre et d'étendre la mise en place du dossier électronique du patient. Les cantons de Fribourg et du Jura les ont rejoints. Grâce à cette collaboration, les cantons membres partagent les bénéfices des expériences déjà menées dans certains cantons ainsi que les coûts liés à la plateforme et à sa certification.

Programme cantonal de prévention du surendettement

La nouvelle campagne de prévention du surendettement a été lancée en novembre sous le slogan « Parlons cash! ». Porte d'entrée principale dans le dispositif de prévention du Canton, la permanence téléphonique, gratuite et anonyme, reçoit plus de 1000 appels par année. Des professionnels y dispensent des conseils pratiques et individuels en matière de gestion de dettes, et au besoin une orientation vers les services à même de fournir une aide. Par ailleurs, plus de 11 000 élèves ont été sensibilisés à la problématique du surendettement et à la gestion de l'argent en général.

Unités communes

Le dispositif d'unité commune Offices régionaux de placement (ORP) et Centres sociaux régionaux (CSR), réalisé dans un premier temps par un projet pilote à la Ville de Lausanne, est en voie d'être étendu à l'ensemble du canton, de manière progressive. Depuis novembre, la généralisation du dispositif est effective à Lausanne, alors que l'unité commune du Jura-Nord vaudois démarrera ses activités durant le premier trimestre de 2019.

Orientation des jeunes vers la formation

Le programme FORJAD permet aux jeunes adultes de se préparer à l'entrée en formation et d'être soutenus durant toute sa durée. Ce soutien s'inscrit autour des axes scolaire, professionnel, socio-administratif et personnel. Chaque année, le nombre de nouveaux inscrits augmente: la volée de la rentrée 2012 en comptait 330 et celle de 2018 en compte 457. Le taux de réussite global est de 65 % (maintien en formation et obtention de la certification). Au total, près de 1400 jeunes sont sortis diplômés à l'issue de formations qui se déroulent au sein d'entreprises en voie duale, en écoles des métiers ou auprès d'institutions formatrices.

Un formulaire de demande en ligne, destiné à faciliter la saisie des demandes de bourses d'études, est en cours de réalisation.

Bourses d'études

L'Office cantonal des bourses d'études (OCBE) a mené différents projets, dont un avec l'Agence d'assurances sociales de Lausanne, afin de se doter d'une organisation et d'outils plus efficaces. Ces projets ont engendré des améliorations concrètes, parmi lesquelles l'adaptation des horaires de réception, la création d'un formulaire d'éligibilité sur le site internet ou encore la réorganisation des équipes.

Projets pour les bénéficiaires de plus de 50 ans à l'aide sociale

Différentes mesures spécifiques ont été développées exclusivement pour cette population. Les bénéficiaires âgés de plus de 50 ans au RI peuvent notamment accéder à des missions temporaires lors de périodes de remplacement au sein des entreprises (maladie longue durée, congé maternité, congé militaire, etc.) Les premiers résultats intermédiaires sont encourageants, avec un taux de placement en mission de l'ordre de 50 %.

Subsides à l'assurance maladie

Un subside complémentaire permettant de plafonner à 12 % le poids des primes sur le budget des ménages a été introduit à partir du 1^{er} septembre. Le Canton a ainsi mis en œuvre une première étape de la réalisation du dispositif, en lien avec les mesures RIE III votées par le peuple vaudois. Ce plafond passe à 10 % à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette mesure pourrait profiter à des dizaines de milliers de personnes pour lesquelles le paiement des primes de l'assurance maladie représente une charge financière importante.

Optimisation de la réponse à l'urgence

Dans la suite de la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur les régions de santé, le DSAS a priorisé son intervention autour de l'optimisation des trajectoires cliniques, et en premier lieu le processus de réponse à l'urgence. Cela implique une coordination accrue entre tous les différents acteurs participant à l'accueil, au tri et à l'orientation, ainsi qu'à la

prise en charge des situations d'urgence, quelle que soit leur gravité. L'objectif visé est de renforcer les prises en charge dans les lieux de vie des personnes et de proposer des alternatives à l'hospitalisation. En parallèle, un travail s'est effectué sur la garde médicale, permettant la signature d'une convention avec la Société vaudoise de médecine, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Constructions hospitalières

Plusieurs projets stratégiques d'envergure ont été achevés en 2018, dont le Centre de neurosciences psychiatriques à Prilly, la plateforme logistique PLEXUS-Santé mutualisée entre le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), et l'Unité centralisée de production du CHUV à Bussigny. Sur la cité hospitalière, la refonte complète du bloc opératoire central s'est poursuivie, tandis qu'à Épalinges, le CHUV et Biopôle SA ont adjugé la conception et réalisation en entreprise totale de plusieurs édifices destinés à la recherche et à la médecine de pointe, dont un bâtiment d'une surface totale d'environ 9100 m² dédié aux activités de recherche soutenues par l'Institut Ludwig (ingénierie immunitaire en oncologie).

PREMIER SALAIRE

PREMIÈRES GALÈRES ?

PARLONS CASH!

Problèmes à gérer votre argent ?
Nous vous aidons gratuitement.

0840 43 21 00
www.parlons-cash.ch

Destinée tant aux jeunes qu'aux adultes, la campagne de prévention du surendettement « Parlons cash ! » incite à contacter la permanence téléphonique.

DEIS

Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Philippe Leuba
Conseiller d'État



La mise en œuvre de l'obligation d'annoncer les postes vacants aux offices régionaux de placement vaudois a permis à ces derniers de traiter près de 22 000 cas en 2018.

Économie

La politique d'appui au développement économique (PADE), qui fixe les axes d'intervention et les priorités du Conseil d'État en matière de développement économique, a été évaluée. Au total, ce sont 1134 entreprises qui ont été soutenues par l'ensemble des partenaires du réseau de la promotion économique. Chaque entreprise a créé en moyenne près de quatre emplois durant la période 2012-2016, portant le total des emplois créés à 4000 environ. 437 projets régionaux ont été soutenus au titre du développement équilibré des dix régions vaudoises, pour un montant de 118 millions; ils ont généré un montant d'investissement de plus de 400 millions entre 2012 et 2016.

En outre, plusieurs projets phares ont été réalisés, notamment

- la mise en place de nouveaux soutiens en lien avec la transition économique et le tissu économique vaudois;
- l'élaboration du système de gestion des zones d'activités (en étroite collaboration avec le Service du développement territorial);
- le projet de loi en matière de transports de personnes à titre professionnel.

La société biopharmaceutique Incyte, dont le siège est aux États-Unis, a décidé d'installer son quartier général européen à Morges et d'implanter un site de production sur le parc technologique et scientifique d'Yverdon-les-Bains. Spécialisée dans la découverte, le développement et la commercialisation de nouveaux médicaments contre le cancer, la société compte plusieurs centaines d'employés répartis entre Morges et Yverdon-les-Bains.

Emploi

Dans une situation économique globalement favorable, le canton enregistre une baisse importante du chômage qui s'inscrit à son plus bas niveau (3,8 %) depuis 2008. La mise en œuvre de l'obligation d'annoncer les postes vacants aux offices régionaux de placement vaudois a permis à ces derniers de traiter près de 22 000 cas en 2018, un nombre jamais atteint jusqu'ici, et qui a contribué à favoriser les reprises d'emploi et la diminution de la durée moyenne du chômage. De manière plus large, l'économie suisse a bénéficié d'un contexte international globalement favorable malgré un ralentissement conjoncturel amorcé au mois de septembre.

Sport

Le Canton a organisé, pour la première fois depuis 1990, la Journée suisse de sport scolaire dans le canton de Vaud. Plus de 2000 élèves de toute la Suisse se sont affrontés dans douze disciplines sportives, entourés de près de 400 accompagnants et tout autant de bénévoles. Une grande action de promotion du fair-play a été menée avec le soutien de Swiss Olympic. Plus de 700 affiches et panneaux ont été répartis sur les sites sportifs du canton afin de rappeler aux parents des jeunes sportifs que leur attitude doit être exemplaire et empreinte de retenue. Enfin, le Département a favorisé la création d'un groupe thématique Sport du Grand Conseil, dont la première séance s'est tenue en 2018.



La Journée suisse de sport scolaire a réuni plus de 2000 élèves de toute la Suisse. Le président du Comité international olympique, Thomas Bach, a assisté à l'événement.

Population

Dans le cadre de la réorganisation du domaine de l'asile, le Canton, la Commune de Vallorbe et la Confédération ont signé en juin une convention sur l'exploitation du centre d'enregistrement et de procédure actuel comme centre fédéral pour requérants d'asile.

Un nouveau site d'état civil (Broye-Vully) a ouvert le 1^{er} janvier à Moudon, où se trouve déjà le centre administratif qui délivre les actes d'état civil. Depuis cette date également, l'état civil vaudois est organisé en un seul office subdivisé en cinq sites régionaux (Lausanne, Est vaudois, La Côte, Nord vaudois, Broye-Vully).

Dans le cadre de la politique d'intégration suisse des étrangers et du programme de législature, a débuté cette année le second programme d'intégration cantonal pour la période 2018-2021, le PIC II. Il prolonge le premier programme (2014-2017) et entend pérenniser les offres destinées aux étrangers par des conventions avec les partenaires sur le terrain, renforcer les mesures phares et permettre au Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) de continuer à œuvrer pour inscrire l'intégration des étrangers comme enjeu majeur des politiques d'insertion et de cohésion sociale.

Dans ses différents programmes de formation, le Canton a mis en œuvre une patente en gestion d'alpage, formation unique en Suisse qui a été suivie par 11 élèves.

Agriculture

Suite au transfert en 2017 du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) du Département du territoire et de l'environnement au Département de l'économie, de l'innovation et du sport, il a été décidé d'accueillir la partie concernant les affaires vétérinaires et l'inspection au Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI). Cette reprise a donné lieu à la création d'une nouvelle direction générale, la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) qui a vu le jour au 1^{er} juillet 2018. Son directeur a été nommé en la personne de Frédéric Brand, ancien chef du SAVI.

L'année agricole a été marquée par un épisode caniculaire et de sécheresse qui a conduit le Conseil d'État à déclencher le plan ORCA le 6 août 2018. Ce sont 3,8 millions de litres d'eau qui ont été transportés par route ou par hélicoptère pour ravitailler le bétail sur 92 alpages du canton. De manière générale, l'ensemble des cultures a souffert de la sécheresse, à l'exception de la vigne, dont la production a été exceptionnelle, tant du point de vue de la quantité que de la qualité.

DIRH

Département des infrastructures et des ressources humaines

Nuria Gorrite
Conseillère d'État



Dossier phare de l'année 2018, la stratégie numérique du Conseil d'État a été dévoilée au mois de novembre.

Stratégie numérique et numérisation de l'administration

Dossier phare de l'année 2018, la stratégie numérique du Conseil d'État a été dévoilée au mois de novembre. Ce document pose les bases pour doter le canton des infrastructures indispensables au développement numérique. Il s'agit de permettre à l'économie vaudoise de bénéficier du potentiel lié aux nouvelles opportunités qu'offre la numérisation tout en protégeant les Vaudois. Le gouvernement entend également valoriser les nombreux atouts dont Vaud dispose dans le domaine des technologies numériques à travers son réseau de Hautes Écoles, ses entreprises et ses centres de recherche. Un accent particulier est mis sur la formation au numérique et la nécessité de doter le Canton d'une véritable politique publique de la donnée.

Le Grand Conseil a également adopté la loi sur les moyens d'identification électronique et le portail sécurisé des prestations en ligne de l'État (LCyber). Il s'agit de poser des bases légales solides pour permettre la multiplication des prestations en ligne et assurer la confidentialité des échanges.

Pour répondre à ces enjeux, une stratégie d'évolution des systèmes d'information cantonaux a été établie

pour les cinq années à venir. Les projets numériques ont été poursuivis, tels que la mise en ligne de nombreuses nouvelles prestations touchant aussi bien aux domaines de la fiscalité (impôts, mise en place de terminaux de paiement, etc.) que de la santé (ouverture du site InfoSan.vd) ou du social (prestation pour les demandes de subsides à l'assurance maladie), pour ne citer que quelques exemples.

Accueil de jour des enfants

En 2018, l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) a renouvelé l'ensemble de son équipe de direction et nommé une nouvelle cheffe: Valérie Berset a pris ses fonctions le 15 janvier.

L'année a aussi été marquée par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier, des modifications de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) qui prévoient notamment que les communes organisent et fixent les conditions d'un accueil parascolaire, facultatif pour les familles, pour les enfants en âge de scolarité obligatoire. Un premier mandat de prestations a également été établi, par lequel l'Établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire des enfants (EIAP) délègue à l'OAJE la compétence d'autoriser et de surveiller l'accueil parascolaire primaire.

Mobilité et routes

Le 4 octobre, la nouvelle route cantonale RC 177 a été mise en service. Ce nouvel axe raccorde à la jonction autoroutière de Cossonay l'importante zone industrielle et logistique de Vufflens-la-Ville – Aclens située en bordure des voies CFF, renforçant ainsi l'attractivité du transport combiné rail-route des marchandises. La RC 177 va favoriser le développement de ce pôle tout en améliorant la qualité de vie des habitants riverains.

En octobre, le Grand Conseil a accordé un crédit d'étude de 5 085 000 francs pour finaliser le projet de gestion coordonnée du trafic d'agglomération, en vue de la demande de crédit d'ouvrage. Le cœur de ce dispositif sera une véritable tour de contrôle qui aura pour mission, à terme, de gérer en temps réel le trafic public et privé sur les routes et les autoroutes de l'agglomération. Le Canton poursuit également l'amélioration de l'état du réseau routier en engageant chaque année une quinzaine de millions de francs pour l'entretien des revêtements et en réaménageant de grands axes routiers.

Le 1^{er} novembre, le Canton et les CFF ont signé un programme de travail conjoint et ambitieux qui trace les grandes lignes du développement ferroviaire des prochaines années dans le canton. Le Département souhaite également le lancement d'études pour développer à long terme les lignes Lausanne-Genève et Lausanne-Berne.



Nouvel axe routier d'une longueur totale de 5500 m, la route cantonale RC 177 a été mise en service après trois ans de travaux. Le 8 septembre, la population de la région a répondu par milliers à l'invitation de découvrir la nouvelle route, à pied ou à vélo.

Le Grand Conseil a accordé 31 millions de francs pour réaménager les installations ferroviaires des CFF à Cully. De nouvelles infrastructures autorisant un rebroussement des trains sont indispensables pour continuer à développer le RER Vaud. En fin d'année, le Conseil d'État a demandé au Grand Conseil un crédit d'investissement de 7,6 millions de francs pour la rénovation du navire Belle Époque Rhône de la Compagnie Générale de Navigation (CGN).

Le Grand Conseil a accordé un crédit d'étude de 5 085 000 francs pour finaliser le projet de gestion coordonnée du trafic d'agglomération, en vue de la demande de crédit d'ouvrage.

Personnel de l'État

Les projets visant à favoriser la relève ont été poursuivis, en encourageant la mobilité interne, en repensant les outils d'identification des compétences des collaboratrices et collaborateurs et en créant un cursus de formation pour les cadres de l'administration cantonale. Approfondissant sa politique d'attractivité et d'exemplarité, le département a déployé des mesures en faveur de l'égalité salariale, du télétravail et de l'apprentissage. La modernisation du système d'information RH (SIRH2) offrira de nouvelles fonctionnalités de libre-service et un pilote pour un portail de recrutement en ligne.

Information sur le territoire

En 2018, l'Office de l'information sur le territoire (OIT) a contribué au succès de la toute première Journée romande de la géoinformation. Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière complète désormais les informations de la mensuration officielle et du Registre foncier (RF). Cette nouveauté permet à tous les acteurs de la géoinformation d'avoir un accès facilité au cadre réglementaire mis en place par le législateur fédéral, cantonal ou communal.

DFIRE

Département des finances et des relations extérieures

Pascal Broulis
Conseiller d'État



La « Stratégie fiscale 2019-2023 » ciblée sur les personnes physiques a clairement marqué l'année 2018 au plan politique.

Annoncée le 6 juin et précisée le 29 octobre par le Conseil d'État, la « Stratégie fiscale 2019-2023 » concrétise des engagements pris dans le cadre du programme de législation. Intégrée au budget 2019, elle prévoit la baisse de 2 points (1 en 2020 et 1 en 2021) du coefficient cantonal d'imposition. La déduction fiscale pour frais de garde passera de 7100 à 8100 francs dès 2020 et celle pour primes d'assurance maladie de 2000 francs (2018) à 3200 francs (2020), dans le sillage de l'initiative « Pour une baisse d'impôt pour la classe moyenne ». Le total des mesures atteindra 112 millions en 2021, soit plus de 3 points d'impôts.

Planification et déterminations financières

La planification financière du programme de législation permet d'élaborer les scénarios financiers qui soutiennent les décisions du Conseil d'État dans sa stratégie fiscale à l'horizon 2023. Outre les éléments financiers habituels, l'exposé des motifs du budget 2019 s'est vu enrichi des adaptations législatives nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie ainsi que d'un grand nombre de réponses aux interventions parlementaires relatives aux sujets concernés.

Dans le cadre de ses activités courantes, le Service d'analyse et de gestion financières a émis 640 déterminations. Ces préavis, qui concernent l'ensemble

de l'administration cantonale, portent principalement sur des demandes de crédits supplémentaires, des décrets d'investissement et des projets de modification de loi avec des incidences financières significatives. Des analyses en vue de la migration en 2022-2023 de l'actuelle plateforme d'information financière SAP sur un environnement SAP/S4 ont en outre débuté. La Commission des finances se montrant attentive au bouclage des objets d'investissement au terme des travaux, un important rattrapage a été réalisé depuis deux ans dans ce domaine. Le gouvernement a pu adopter ainsi une centaine de propositions de bouclage, et cet effort continuera en 2019.

Ménage courant, dette et investissements

Le Département a présenté le 19 avril les comptes 2017 de l'État, qui se soldent par un excédent de 147 millions. Le résultat de l'exercice intègre des écritures de bouclage, des préfinancements et d'autres attributions liées à la mise en œuvre dès 2019 de la RIE III vaudoise pour un total de 494 millions. Hors ces éléments extraordinaires, la croissance des charges courantes reste contenue à 2,2 %, comme l'année précédente. La progression des revenus et celle des recettes fiscales en particulier confirment

la reprise amorcée en 2016, qui reste toutefois largement tributaire de facteurs conjoncturels et d'effets exceptionnels.

S'agissant des investissements bruts, des nouveaux prêts et des garanties activées, l'État a injecté globalement 570 millions dans l'économie vaudoise en 2017. Au final, la dette nette du Canton poursuit sa légère croissance amorcée en 2014 pour atteindre 825 millions au 1^{er} janvier 2018. Une nouvelle tranche de recapitalisation de la Caisse de pensions de l'État ainsi que le volume des investissements expliquent principalement cette progression, qui devrait se poursuivre de manière maîtrisée. La solidité financière du Canton a été soulignée une nouvelle fois par l'agence Standard & Poor's, qui lui a confirmé à deux reprises en 2018 sa note «AAA».

Politique fédérale et rayonnement du canton

Sur la scène transfrontalière, les projets se sont principalement concentrés autour du développement des projets Interreg, de l'amélioration des liaisons lacustres transfrontalières sur le Léman ou encore du maintien et du développement des relations avec les autorités françaises. L'accueil des fédérations sportives internationales et leur mise en réseau avec les organisations internationales font également partie des démarches favorisant le rayonnement du canton au-delà de ses frontières.

Immeubles, construction et logistique

Le Conseil d'État a décidé en juin 2018 la création de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), qui a remplacé le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) au 1^{er} janvier 2019. L'année a été marquée en outre par l'arrivée de plusieurs cadres au sein du service, à savoir le nouveau conservateur des monuments et sites, la nouvelle directrice des achats et de la logistique ainsi que le nouveau directeur de l'immobilier et du foncier.

Plus de 140 projets et constructions ont été pilotés, pour un budget global de 3,2 milliards de francs, ce qui constitue un nouveau record. D'importants chantiers ont été achevés dans l'année, parmi lesquels la restauration du Château Saint-Maire, inauguré le 14 avril, la construction du Synathlon de Dornoy, l'agrandissement de la Haute École d'ingénierie et de gestion (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains, l'assainissement des infrastructures des ÉPO à Orbe, ou encore la surélévation d'un bâtiment



© JEAN-BERNARD SIEBER

Après vingt-huit mois de travaux de conservation et de restauration, le Château Saint-Maire, à Lausanne, a ouvert ses portes le 14 avril. Le public a pu visiter l'édifice rénové et ses aménagements contemporains.

administratif à la Riponne. D'autres réalisations emblématiques pour le canton sont toujours en cours, comme le Musée cantonal des beaux-arts et les logements pour étudiants (Vortex) à Chavanne-près-Renens. Dans le cadre de sa fonction logistique, le Service a poursuivi également la préparation de réformes importantes, dont celle des achats de l'État.

Fiscalité

Une vaste campagne de sensibilisation a été lancée, sous le slogan «Évite des soucis, remplis ta DI – dès 18 ans, dépose ta déclaration d'impôts», dans les centres professionnels, les gymnases et l'École de la transition. Les échanges avec la population se sont poursuivis avec la reconduction de l'opération «En route avec les impôts». Soucieux d'être une éco-administration et de diminuer la consommation de papier, le fisc vaudois a développé de nouvelles prestations en ligne.

L'adaptation au découpage territorial s'est poursuivie, ainsi que le processus de modernisation et d'utilisation efficiente des ressources. Dans ce contexte, le Conseil d'État a décidé de regrouper les activités des offices d'impôts de Morges sur Nyon et de Payerne sur Yverdon-les-Bains, ainsi que de déplacer les activités du Registre foncier de Cully vers Lausanne et Vevey dès le 1^{er} octobre 2018.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

La Constitution cantonale garantit l'indépendance des tribunaux. Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton; il dirige l'Ordre judiciaire vaudois, dont le rapport annuel 2018 est disponible sur le site internet de l'État de Vaud (www.vd.ch/ojv).

Ordre judiciaire vaudois

L'Ordre judiciaire vaudois a reçu en 2018 près de 58 000 affaires, hors activités des offices des poursuites et des faillites et de l'Office cantonal du registre du commerce. Un nombre de dossiers presque équivalent a été traité durant la même période. Le total des causes pendantes en fin d'année a légèrement augmenté. La durée de traitement des dossiers a quant à elle encore diminué.

Un nombre de nouvelles affaires globalement stable, mais des évolutions différentes selon les matières.

Sur le plan pénal

Sur le plan pénal, le nombre de nouveaux dossiers reçus par les tribunaux d'arrondissement est en diminution. Il en va de même devant le Tribunal des mesures de contrainte et le Juge d'application des peines. Au Tribunal des mineurs, le nombre de nouvelles affaires ordinaires a en revanche augmenté. En deuxième instance, on observe une hausse du nombre de recours devant la Cour d'appel pénale et surtout devant la Chambre des recours pénale, cette dernière dépassant pour la première fois la barre des mille nouveaux dossiers.

Sur le plan civil

Sur le plan civil, la tendance est à l'augmentation devant les tribunaux d'arrondissement dans le domaine du droit de la famille, mais à la baisse dans les autres domaines. Devant la Chambre patrimo-

niale cantonale et le Tribunal des baux, le nombre de nouveaux dossiers a diminué. Les tribunaux de prud'hommes et les justices de paix connaissent au contraire une croissance du nombre de causes. En deuxième instance, la Cour d'appel civile, la Chambre des recours civile et la Cour des poursuites et faillites observent une diminution des nouveaux recours. Une baisse est aussi à noter devant la Cour civile. La situation est stable devant la Chambre des curatelles.

Droit public

En ce qui concerne le droit public, la situation est à la hausse devant la Cour de droit administratif et public, particulièrement dans le domaine du droit fiscal. S'agissant du domaine des assurances sociales, la tendance est également à une augmentation du nombre de nouveaux recours.

Offices judiciaires

En matière de poursuites et de faillites, la situation est à la hausse dans le domaine des poursuites et à la baisse dans celui des faillites. L'Office cantonal du registre du commerce a de son côté dû traiter sensiblement plus de nouveaux dossiers.

Sur le plan de la gestion

Sur le plan de la gestion, la Cour administrative du Tribunal cantonal a entretenu de nombreux contacts avec les juridictions de première instance, afin d'une part de répondre à leurs préoccupations, et d'autre part d'atteindre les objectifs d'efficience fixés, ce qui a été largement le cas.

MP

Ministère public

Le Ministère public jouit d'une totale indépendance dans l'exercice de ses tâches légales. Chaque année, par l'intermédiaire du Conseil d'État, le Procureur général adresse au Grand Conseil un rapport sur l'activité du Ministère public (www.vd.ch/mp).

L'activité du Ministère public en 2018

Les affaires ouvertes par le Ministère public restent aussi nombreuses qu'en 2016 et 2017, tandis que le nombre d'enquêtes closes a diminué. Les procureurs ont rendu moins d'ordonnances pénales, les mises en accusation devant les tribunaux étant également en baisse. C'est dans les domaines des violences conjugales, des infractions contre l'intégrité sexuelle et des atteintes à l'honneur que l'augmentation du nombre de cas est la plus marquée.

Légèrement inférieur à 21 500, le nombre des nouvelles affaires ouvertes par le Ministère public est stable (2016 : 21 550 ; 2017 : 21 396 ; 2018 : 21 381). Pour la première fois depuis 2014, le Parquet a clos moins d'enquêtes qu'il n'en a ouvertes. Le nombre d'affaires en cours au 31 décembre est en conséquence plus élevé. Les ordonnances pénales sont sensiblement moins nombreuses (2016 : 14 413 ; 2017 : 13 956 ; 2018 : 13 337), comme les mises en accusation prises dans leur globalité. Toutefois, 2018 confirme l'augmentation du nombre de renvois devant le tribunal de police constatée en 2017 (2016 : 944 ; 2017 : 1120 ; 2018 : 1107) ; l'hypothèse d'un lien entre le nouveau droit de l'expulsion pénale, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2016, et cette augmentation s'en trouve renforcée.

80 enquêtes sur 100 restent traitées dans les six mois à compter de leur ouverture, moins de 3 % des affaires voyant l'instruction durer plus de deux ans.

Vols et brigandages en baisse, violences conjugales et atteintes à l'intégrité sexuelle en hausse

La baisse, constatée entre 2015 et 2017, du nombre d'enquêtes ayant trait à des vols et des brigandages,

s'est poursuivie en 2018 (-12 %). En revanche, l'augmentation du nombre de dossiers ouverts pour des violences conjugales (+14 %) et des infractions à l'intégrité sexuelle (+23 %) est marquée. Comme les années précédentes, les plaintes pour des atteintes à l'honneur vont croissant.

En nombre de cas et en nombre de jours, la détention avant jugement reste importante

Si le nombre de demandes de détention provisoire a continué à diminuer (2017 : 611 ; 2018 : 599), comme les demandes de prolongation (2017 : 671 ; 2018 : 611), le nombre de détenus avant jugement (2017 : 1410 ; 2018 : 1439) reste stable, étant rappelé que ce dernier chiffre comprend les détentions de très courte durée comme celles – beaucoup plus longues – qu'exigent les cas les plus graves, ainsi que l'exécution anticipée de peine demandée et obtenue par un prévenu qui sait aller au-devant d'une sanction ferme de longue durée.

Expulsions pénales

Depuis le 1^{er} octobre 2016, plusieurs centaines d'expulsions pénales ont été prononcées par des tribunaux vaudois, tandis que la « clause de rigueur » permettant de renoncer à l'expulsion, en raison des liens entre le condamné et la Suisse, a été appliquée dans quelques dizaines d'affaires. Sans disposer de chiffres définitifs à cet égard, le Procureur général peut affirmer que la volonté populaire comme celle du législateur trouvent leur reflet dans l'application du droit par les instances pénales. L'idée de certains, selon laquelle les tribunaux seraient plus sévères que les procureurs en matière d'expulsion, paraît à cet égard être une pure vue de l'esprit.

Agenda 2030

L'engagement de l'État de Vaud pour le développement durable

Le présent rapport présente l'évolution observée pour les quatre objectifs prioritaires du Conseil d'État illustrés par huit indicateurs. Dans les tableaux de données, les années en vert foncé indiquent les cibles du programme de législation.

Objectif n° 1 : Marge de manœuvre pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Indicateur: Poids de la dette

Engagements nets du Canton et des Communes rapportés au PIB cantonal.

2004	2007	2012	2016	2017	2022	2030	2050
26,9%	15,2%	7,4%	4,1%	3,2%	13%	–	–

De 1997 à 2017, l'indicateur a baissé de 20,7 points de pourcentage. Partant de 24,0 %, il a d'abord augmenté jusqu'à 27,9 % en 2003 (à cause des déficits de l'État et des communes ainsi que de la recapitalisation de la BCV). Il a ensuite régulièrement diminué pour s'établir à 3,2 % en 2017. Pour l'essentiel, les améliorations successives après 2003 découlent de la distribution aux cantons du produit de la vente des réserves excédentaires d'or de la Banque nationale (2005), des remboursements par la BCV de bons de participations détenus par l'État, ainsi que de l'amé-

lioration de sa marge d'autofinancement (hausse des recettes fiscales due à l'essor économique et maîtrise des charges). À ces raisons s'ajoute le passage au nouveau modèle comptable pour l'État qui a occasionné une baisse de 1,3 point en 2013. Ces prochaines années, les marges d'autofinancement cantonale et communales devraient se réduire (dynamique générale des recettes fiscales moins importante, politique d'investissements ambitieuse et « RFFA »); cela rapprochera l'indicateur du plafond envisagé à l'horizon 2022.

Objectif n° 2 : Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

Indicateur: Émissions de CO₂

Production estimée en millions de tonnes par an, pour le canton, pour les produits pétroliers (combustibles et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

2004	2007	2012	2016	2017	2022	2030	2050
3,5	3,2	3,3	3,1	3,0	2,6	2,3	1,5

L'évolution des émissions de CO₂ est encore très dépendante de la rigueur hivernale, eu égard à la part encore très élevée des énergies fossiles pour le chauffage. La dépendance des émissions de CO₂ à la rigueur hivernale décroît cependant régulièrement depuis 1990 grâce aux travaux d'isolation des bâtiments, aux nouvelles constructions plus effi-

caces, au recours aux énergies renouvelables ainsi qu'au gaz naturel, moins générateur d'émissions de CO₂ que le mazout. On note ainsi en 2017 une diminution des émissions de CO₂ dues aux carburants et aux combustibles ainsi qu'une augmentation des émissions engendrées par le gaz naturel.

Indicateur: Énergies renouvelables

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

2004	2008	2015	2016	2017	2022	2030	2050
6,1 %	9,6 %	12,8 %	13,4 %	12,1 %	17 %	35 %	50 %

Après plusieurs années de hausse, l'année 2017 est marquée par une baisse pour cet indicateur. Elle s'explique essentiellement par une diminution de 25 % de la production hydroélectrique, due en premier lieu à une année hydrologique nettement moins favorable que 2016, ainsi qu'à des travaux sur un ouvrage important. Cet aléa soulève l'importance de diversifier les agents énergétiques renouvelables afin de lisser les impacts des variations météorologiques. L'hydraulique compte aujourd'hui pour près de 40 % de la production vaudoise totale, suivie par

le bois-énergie (25 %) et la chaleur ambiante (15 %). Un autre facteur péjorant légèrement l'évolution 2017 est d'ordre méthodologique et concerne la prise en compte de la chaleur ambiante fournie par les pompes à chaleur*. Il faut souligner que la part des capteurs solaires photovoltaïques connaît une hausse sensible, représentant désormais près de 6 % de l'énergie totale. En 2017, plus de 12 % de l'énergie électrique est issue de cette technologie, représentant désormais la deuxième source de production de l'électricité après l'hydroélectricité.

Indicateur: Taux de pénétration des abonnements en transports publics

Part des Vaudois (de 6 ans et plus) en possession d'au moins un abonnement.

	2005	2010/11	2015	2017	2018	2022	2030	2050
(1)	37 %	46 %	48 %	–	(env. 50 %)	53 %	60 %	–
(2) sans ½ tarif		26 %	29 %	30 %	31 %			

Sources : (1) microrecensement mobilité et transport ; (2) registres annuels des entreprises de transport.

La part de la population résidente de 6 ans et plus possédant au moins un abonnement de transports publics (TP) est passée de 37 % en 2005 à 50 % en 2018 (estimation). Le nombre de détenteurs de ces abonnements est ainsi passé de 225 000 à 375 000, soit une augmentation de deux tiers en treize ans. Parmi ceux-ci, 40 % possèdent un abonnement demi-tarif exclusivement.

En excluant le demi-tarif, la part de la population possédant un abonnement TP est passée de 26 %

en 2011 à 31 % en 2018. Le nombre de détenteurs atteint 233 000 en 2018, soit une augmentation de près d'un tiers en sept ans.

Bien que ne mesurant pas directement l'usage, cet indicateur permet de suivre de manière fiable la prédisposition à utiliser les transports publics, notamment pour les déplacements réguliers. Il présente ainsi une forte corrélation avec la mesure du taux de pénétration de la « multimodalité » chez les Vaudois.

Objectif n°3: Utilisation et préservation efficaces de l'environnement et des ressources naturelles

Indicateur: Renaturation de cours d'eau

Part de cours d'eau renaturés dans les secteurs définis comme prioritaires, Vaud.

	2014	2017	2018	2022	2030	2050
	0,9 %	4,2 %	6,1 %	15 %	25 %	–
km	1,35	6,3	9,2	22,5	37,5	–

Cet indicateur connaît une évolution conforme à la planification stratégique cantonale de renaturation, dans laquelle les secteurs définis comme prioritaires sont ceux présentant le plus grand potentiel

écologique. Par ailleurs, les renaturations réalisées dans le territoire permettent d'étudier de nombreux autres projets en partenariat avec les communes et les différents acteurs concernés.

*Jusqu'en 2016, la totalité de la chaleur fournie par les pompes à chaleur était comptabilisée dans le bilan, sans retirer la consommation électrique nécessaire à leur fonctionnement. Depuis 2017, cette consommation est retirée du bilan afin de ne considérer que la chaleur effectivement retirée de l'environnement, ce qui est méthodologiquement plus juste. Sans cette correction méthodologique, le ratio serait de 12,9 % en 2017. Et combiné à une production hydraulique inchangée en 2017, le ratio aurait été de 14,4 %, approchant ainsi l'objectif du PL 2012-17.

Indicateur: Surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle

Surfaces forestières (réserves forestières et îlots de sénescence) laissées à leur évolution naturelle relative avec garantie juridique à long terme, en hectares, Vaud.

2012	2017	2018	2022	2030	2050
1350	2910	3146	5500	8000	–

Cet indicateur connaît une évolution positive. Les surfaces soustraites aux interventions sylvicoles et d'exploitation de bois permettent le développement de peuplements forestiers âgés accomplissant leur cycle biologique complet, jusqu'à leur décomposi-

tion. Ces ressources sont indispensables pour près de 20 % des espèces forestières (champignons, lichens, insectes, etc.) et jouent un rôle important pour le stockage du carbone dans le sol.

Objectif n° 4: Intégration de chacun dans la société et le monde du travail

Indicateur: Chômeurs en fin de droit

Nombre de chômeurs arrivés en fin de droit, par mois, Vaud.

2009	2016	2018	2022	2030	2050
181	409	380	350	300	–

Depuis 2009, l'évolution du nombre de chômeurs en fin de droit est en constante augmentation. Les effectifs mensuels ont plus que doublé dans le canton. Une explication à cette évolution négative réside dans la 4^e révision de l'assurance chômage (LACI), entrée en vigueur en 2011, qui visait à assainir la situation financière de cette assurance en augmentant les cotisations, d'une part, et en réduisant les

dépenses par le biais d'une redéfinition du droit aux prestations, d'autre part.

Cet indicateur est fortement influencé par la conjoncture économique, mais dépendra aussi des investissements dans la politique de réinsertion des chômeurs, notamment âgés. L'amélioration constatée en 2018 est un signe positif à ce sujet.

Indicateur: Pouvoir d'achat

Revenu disponible équivalent par décile des ménages vaudois après prestations sous condition de ressources (PCR), en francs, Vaud, selon les données du Rapport social vaudois 2017.

Maintien au minimum de la stabilité du pouvoir d'achat pour tous les déciles de la population vaudoise (inflation corrigée).

Cet indicateur mesure l'évolution du revenu disponible qui tient compte du poids des dépenses liées aux impôts, primes d'assurance maladie obligatoire et pensions versées à des tiers, et intègre les revenus provenant des prestations sociales. Il est fortement influencé par le poids des primes d'assurance ma-

ladie de base, dont l'indice a augmenté de 17,5 % entre 2006 et 2014. Le maintien de la stabilité du pouvoir d'achat pour tous les déciles sera fortement conditionné par l'évolution des coûts de la santé et la conjoncture cantonale d'une part, et le niveau des prestations sociales d'autre part.

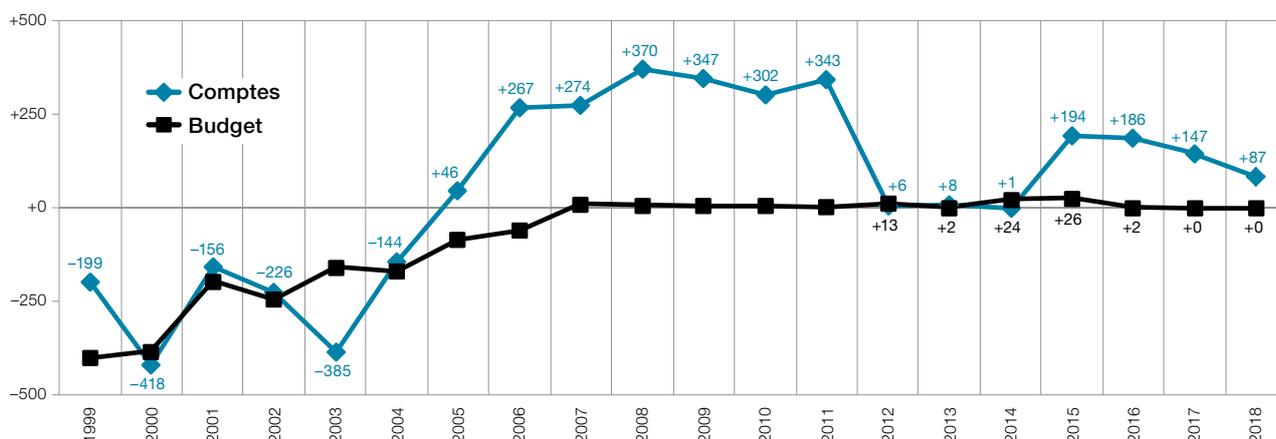
Comptes 2018

En bref

Résultat opérationnel

Les comptes de l'État se soldent pour 2018 par un excédent de revenus de 87 millions.

En millions de francs



Dépenses courantes

L'écart des charges brutes par rapport au budget 2018 (740 millions) s'explique principalement par des attributions spécifiques au bouclage (503 millions), des amortissements non planifiés du CHUV (113 millions) et diverses subventions non budgétées (124 millions).

Ces opérations mises à part, la progression réelle des dépenses courantes est de 269 millions par rapport à 2017, ce qui représente **une croissance de +2,9%**, supérieure aux deux années précédentes (+2,2% chacune).

+2,9%

En 2018 par rapport à 2017
(hors écritures de bouclage)

En millions de francs



Recettes d'impôts

L'écart du produit des impôts par rapport au budget (+451 millions) provient principalement d'effets exceptionnels (193 millions), conjoncturels (167 millions) et de modifications légales (-32 millions). Sans ces éléments, l'écart se réduit à 122 millions, soit +2,1 %.

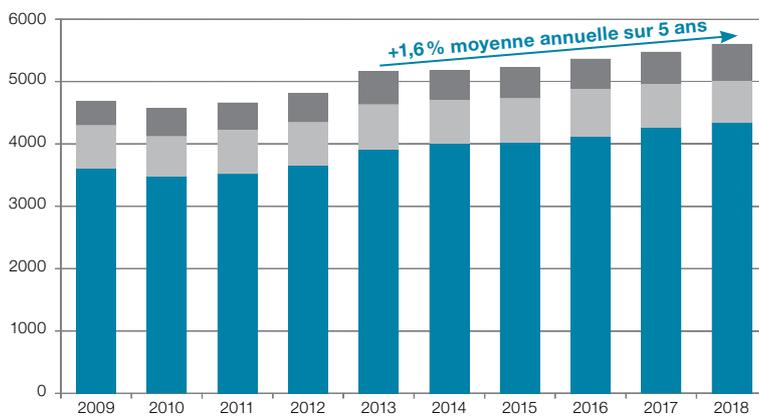
Par rapport aux comptes 2017, les recettes d'impôts montrent une progression de +1,8 %, moindre que les deux années précédentes. Traditionnel moteur des recettes fiscales, l'impôt sur le revenu progresse faiblement de 1,1 %.

+1,8 %

En 2018 par rapport à 2017
(impôts 60 %
des revenus totaux)

Évolution des trois groupes d'impôts déterminants

En millions de francs



- **Impôts conjoncturels**
(gains immobiliers, droits de mutation, successions)
- **Impôt sur les personnes morales**
(bénéfice + capital)
- **Impôt sur les personnes physiques**
(revenu + fortune)

Investissements

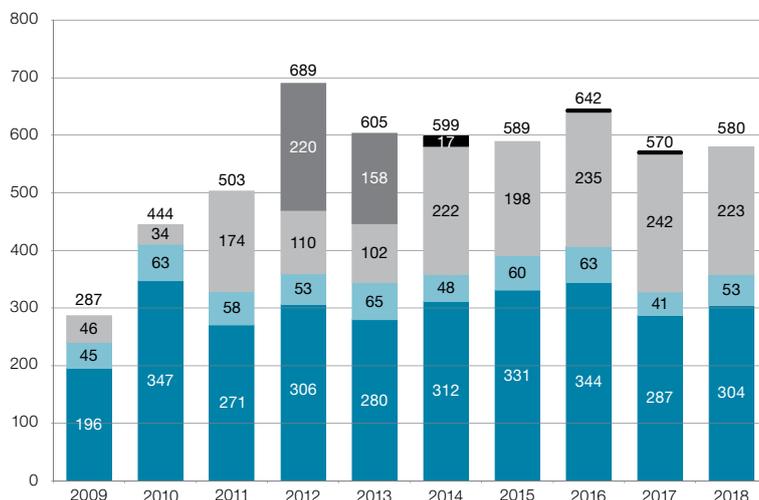
Les investissements bruts de l'État (y compris la part des tiers) se montent à **304 millions**, soit 17 millions de plus qu'en 2017.

S'ajoutent les nouveaux prêts octroyés pour 53 millions et les garanties activées à hauteur de 223 millions, pour un **montant global de 580 millions investi dans l'économie en 2018**.

304 mios

En 2018
(part brute de l'État)

En millions de francs



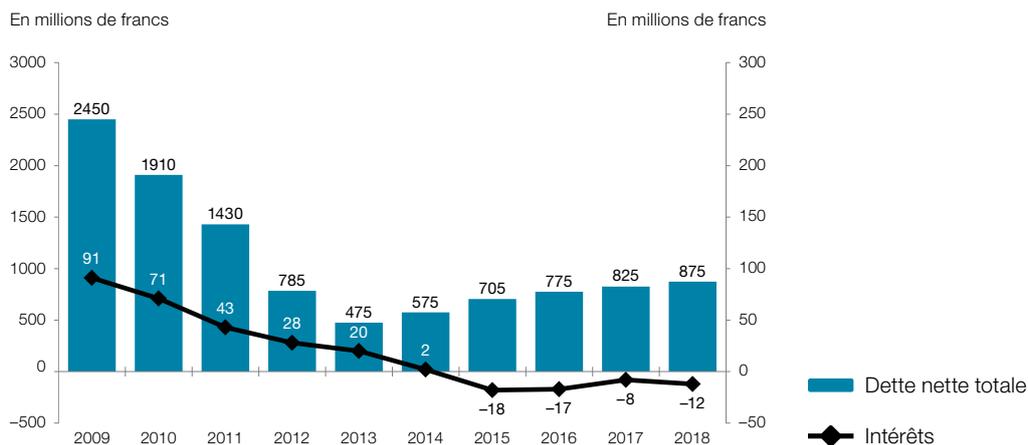
- **Investissements bruts**
- **Prêts**
- **Garanties**
- **Garanties décrétoées**
- **Participations**

Dettes et intérêts

La dette nette de l'État poursuit sa légère croissance amorcée en 2014 pour **atteindre 875 millions** à la fin 2018. Cette progression provient principalement de la recapitalisation de la CPEV (1,44 milliard, dont 1,08 déjà versé sur 2013-2018) et du volume des investissements.

La charge d'intérêts reste négative à **-12 millions**, en raison d'intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales.

875 mios
À la fin 2018



1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres ressortant de la lecture des comptes 2018 sont les suivants :

Rapport annuel							
	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Charges totales	10 269	10 004	9 639	9 653	9 518	9 439	8 790
Revenus totaux	10 356	10 151	9 825	9 847	9 519	9 446	8 797
Résultat	87	147	186	194	0,8	8	6
Revenus d'impôts	6 297	6 183	6 044	5 925	5 843	5 826	5 442
Charges d'intérêts	34	30	24	26	39	59	70
Amortissement du patrimoine administratif	381	269	421	244	252	156	145
– Degré d'autofinancement	190,3 %	166,6 %	190,7 %	143,1 %	83,2 %	67,9 %	58,8 %
Dettes (dettes brutes)	975	975	975	975	1 525	1 075	1 985
Variation de la dette brute	0	0	0	-550	450	-910	-75
Placement	100	150	200	270	950	600	1 200
Endettement (dette nette)	875	825	775	705	575	475	785
(+) Excédent/(-) Découvert au bilan	1 857	1 671	1 406	1 120	742	661	540

Budget/Comptes 2018 après attributions			
(En francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	9 528 576 300	9 528 637 600	61 300
Comptes	10 268 902 962	10 355 829 761	86 926 799
Différence budget total/comptes	740 326 662	827 192 161	86 865 499
en % du budget total	7,8 %	8,7 %	

Résultat 2018

Les comptes de l'État se soldent par un excédent de revenus net de 87 millions. Ce résultat intègre des éléments de bouclage pour un total de 503 millions.

Résultat après attributions

(En francs)	2018
Résultat opérationnel	157 926 799
Attributions aux préfinancements	71 000 000
Résultat, (+) revenu/(-) charge	86 926 799

Compte de résultat

(En francs)	2018
Résultat opérationnel	157 926 799
Résultat extraordinaire	28 195 516
Résultat du compte, (+) revenu/(-) charge	186 122 316

En résumé, le Conseil d'État tire

des comptes 2018 les constats suivants :

Les charges brutes de l'État de Vaud pour l'exercice 2018 s'élèvent à 10,269 milliards. Ce montant comprend les éléments de bouclage à hauteur de 503 millions, parmi lesquels des préfinancements destinés à renforcer la diversification économique vaudoise en matière d'innovation médicale (30 millions) et à développer les outils numériques dans le domaine de l'enseignement (30 millions). D'autres écritures de bouclage concernent notamment le remboursement par l'État de crédits ou d'emprunts échus contractés par des EMS et des institutions spécialisées (157 millions), la compensation aux communes de la baisse fiscale liée à la RIE III vaudoise (23 millions) ainsi que des amortissements non planifiés sur investissements (228 millions)

Hormis ces opérations de bouclage, les charges ordinaires de l'État dépassent de 124 millions (1,3 %) la prévision budgétaire. Cet écart comprend principalement des subventions dans la santé, le social et le domaine énergétique, ainsi que des amortissements de créances fiscales. En outre, l'augmentation réelle des dépenses courantes par rapport aux

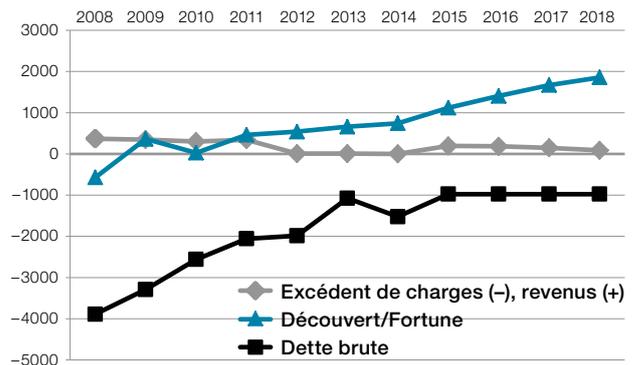
comptes 2017 est de 269 millions, ce qui représente une croissance de 2,9 %. Les principaux secteurs de croissance en 2018 concernent la santé et le social (+179 millions), la masse salariale (+42 millions), les transports (+27 millions), les Hautes Écoles (+14 millions) ou encore la protection de la jeunesse, l'enseignement spécialisé et la formation professionnelle (+12 millions).

Le montant des revenus atteint 10,356 milliards, soit 827 millions de plus (8,7 %) qu'au budget. Cet écart s'explique pour plus de la moitié par l'augmentation des revenus fiscaux. Le solde comprend notamment la part à l'IFD et à l'impôt anticipé (+158 millions), le bénéfice de la BNS (+62 millions), la facture sociale (+20 millions) ou encore le programme énergétique des bâtiments (+21 millions). Avec une croissance de 114 millions en 2018, les recettes d'impôts enregistrent une progression moindre (1,8 %) qu'en 2017 (2,3 %) et 2016 (2,0 %). Traditionnel moteur des recettes, l'impôt sur le revenu progresse faiblement de 1,1 %, contre 3,4 % l'année précédente. L'impôt sur le bénéfice des entreprises baisse de 4,8 % par rapport à 2017, imputable aux premiers effets anticipés de la RIE III.

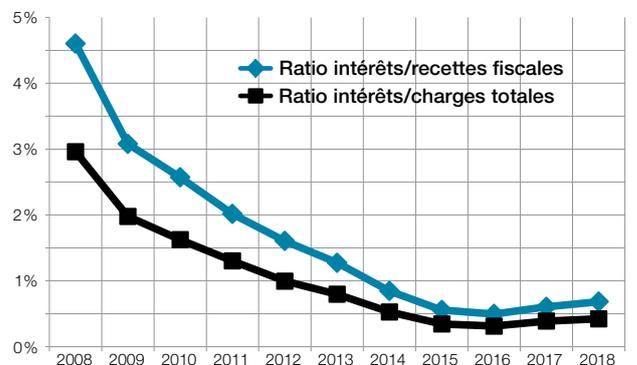
Les investissements bruts (y compris la part des tiers) se montent à 304 millions, soit 17 millions de plus qu'en 2017. Figurent parmi les objets réalisés cette année les routes cantonales (66 millions), le CHUV (57 millions), les bâtiments destinés à l'enseignement postobligatoire et supérieur (19 millions), les autres immeubles de l'État (28 millions) ou encore les cours d'eau (15 millions). S'ajoutent à ces montants les nouveaux prêts de 53 millions et les garanties activées à hauteur de 223 millions, pour un montant global investi dans l'économie vaudoise de 580 millions. Au final, la dette nette (emprunts – placements) poursuit sa légère croissance amorcée en 2014 pour atteindre 875 millions à la fin 2018. Cette progression provient principalement de la recapitalisation de la Caisse de pensions (180 millions par an) et du volume des investissements

Évolution du résultat, du capital et de la dette brute

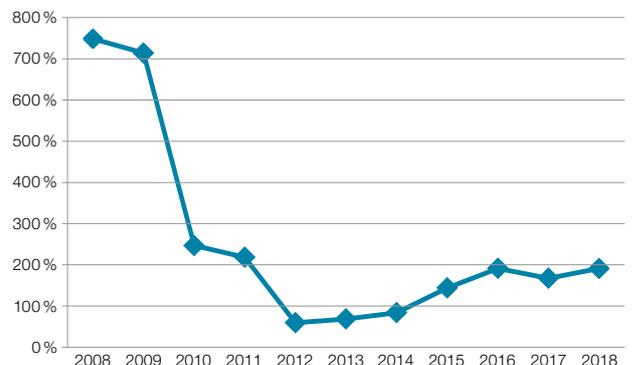
En millions de francs



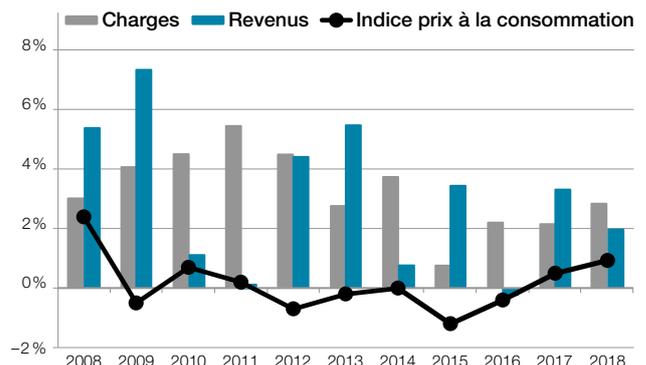
Évolution des revenus fiscaux et des intérêts



Évolution du degré d'autofinancement



Taux de croissance



2 Analyse des comptes de fonctionnement

Analyse et base de comparaison

Les analyses des comptes de fonctionnement se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires ni des comptes de charges et produits extraordinaires dans lesquels sont notamment comptabilisées les écritures de préfinancement. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des

comptes avec le budget tel qu'élaboré initialement tout en mettant en évidence les écritures de bouclage (hors préfinancements). Les analyses des écarts des comptes de charges et de revenus sont présentées dans le chapitre «Écarts entre le budget voté et les comptes» ainsi que dans le chapitre «Écarts entre les comptes 2018 et les comptes 2017».

2.1 Charges et revenus par nature

	Charges (en francs)	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30	Charges de personnel	2 447 668 600	2 430 731 669	-16 936 931	-0,7%
31	Charges de biens/services/autres charges d'exploit.	717 674 100	742 236 220	24 562 120	3,4%
33	Amortissements du patrimoine administratif	196 586 600	351 456 790	154 870 190	78,8%
34	Charges financières	41 531 900	34 240 176	-7 291 724	-17,6%
35	Attributions aux fonds/financements spéciaux	16 543 200	31 185 374	14 642 174	88,5%
36	Charges de transferts	5 530 613 300	5 987 804 407	457 191 107	8,3%
37	Subventions redistribuées	572 901 300	615 359 668	42 458 368	7,4%
39	Imputations internes	5 057 300	4 888 657	-168 643	-3,3%
	Total	9 528 576 300	10 197 902 962	669 326 662	7,0%

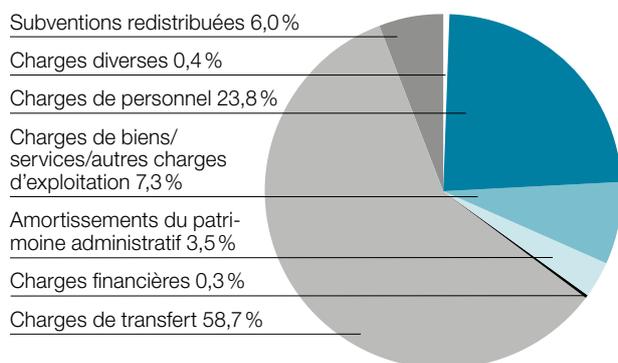
	Revenus (en francs)	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40	Revenus fiscaux	5 846 515 000	6 297 269 492	450 754 492	7,7%
41	Patentes et concessions	103 613 700	165 865 958	62 252 258	60,1%
42	Taxes et redevances	387 073 200	404 492 547	17 419 347	4,5%
43	Revenus divers	48 665 400	52 137 275	3 471 875	7,1%
44	Revenus financiers	219 840 800	229 860 752	10 019 952	4,6%
45	Prélèvements sur les fonds/financements spéciaux	30 574 200	29 296 244	-1 277 956	-4,2%
46	Revenus de transferts	2 314 396 700	2 556 659 168	242 262 468	10,5%
47	Subventions à redistribuer	572 901 300	615 359 668	42 458 368	7,4%
49	Imputations internes	5 057 300	4 888 657	-168 643	-3,3%
	Total	9 528 637 600	10 355 829 761	827 192 161	8,7%

3 Écarts entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1 Évolution des charges par nature (budget-comptes)

Charges par nature: éléments essentiels



Groupe 30 **-16,9 millions -0,7 %**

Personnel

Cet écart inférieur au budget s'explique traditionnellement par des vacances de postes, des départs à la retraite et des non-engagements d'auxiliaires. *A contrario*, dans le domaine de l'enseignement, des dépenses supérieures au budget (+6,5 millions) dues au renfort pédagogique des élèves fréquentant l'école obligatoire (+5,9 millions) et à l'ouverture de nouvelles classes au sein des établissements postobligatoires (+0,6 million) sont à relever. Enfin, le besoin en personnel du CSIR en lien avec l'augmentation du nombre de dossiers et la réforme des curatelles et tutelles « cas lourds » ont généré respectivement 2,4 millions et 1,2 million de dépassements.

Groupe 31 **+24,6 millions +3,4 %**

Biens, services et marchandises

L'écart supérieur au budget s'explique par l'enregistrement de pertes sur créances fiscales en lien avec la comptabilisation d'actes de défaut de biens (+30,2 millions), d'ADB pour l'assistance judiciaire et les frais pénéaux (+15,3 millions), de frais pour l'entretien des routes (+8,6 millions) et des bâtiments (+7,5 millions). Les indemnités versées aux avocats d'office (+2,2 millions), les frais de contentieux et de poursuites (+1,7 million) ainsi que les frais de justice à charge de l'assistance judiciaire (+0,7 million) ont contribué également à accentuer cet écart pour 4,6 millions.

Ces dépassements ont pu être atténués par les honoraires des intervenants externes (-8,4 millions) et par des non-dépenses sur les fonds (-6,6 millions), notamment celles en lien avec les frais des abris PC et sirènes (-3,7 millions), l'achat de collections (-1,9 million) et les honoraires externes (-1 million). Les autres écarts inférieurs au budget proviennent du matériel didactique (-4,4 millions), des loyers (-2,9 millions), des frais de transports, hôtels et repas (-2,3 millions), des frais médicaux du milieu carcéral (-2 millions), des frais d'impression (-1,9 million) et des frais d'énergie des bâtiments (-1,3 million). Le solde de l'écart provient de multiples montants inférieurs à 1,0 million.

Groupe 33 **+154,9 millions +78,8 %**

Amortissements du patrimoine

L'écart s'explique par les amortissements non planifiés enregistrés pour un total de 226,5 millions dont 184 millions concernent les écritures de bouclage, notamment, l'assainissement énergétique des bâtiments (49,5 millions), les constructions des prisons (47,8 millions), le réseau prioritaire trafic 40 tonnes (16,3 millions), les objets informatiques (15,4 millions) et les campagnes de revêtements bitumineux (14,5 millions). Le solde des amortissements non planifiés, soit 42,5 millions, concerne les objets du CHUV en exploitation au 31 décembre 2017 et mis en service en 2018. Enfin, l'effet des amortissements non planifiés sur l'exercice 2018 est atténué par les amortissements ordinaires moindres que prévus au budget (-70,5 millions).

Groupe 34 **-7,3 millions -17,6 %**

Charges financières

L'écart provient d'intérêts passifs dont 5,8 millions résultant de la non-conclusion d'emprunt en 2018 ainsi que 2,5 millions de frais d'émission non dépensés. Le solde de l'écart provient des intérêts rémunérateurs moindres sur impôts à verser aux contribuables (-2,2 millions) et, *a contrario*, d'intérêts négatifs sur les avoirs de l'État pour +3,3 millions.

Groupe 35 **+14,6 millions +88,5%**

Attributions fonds et financements spéciaux

L'écart constaté provient de la variation des attributions annuelles sur capital en lien avec le résultat des fonds (excédent de revenus principalement).

Groupe 36 **+457,2 millions +8,3%**

Charges de transferts

Plus de la moitié de l'écart avec le budget provient des écritures de bouclage pour un total de 248,5 millions, soit la prise en charge de remboursements anticipés de crédits de construction et d'emprunts contractés par des EMS et diverses institutions échus en 2019 (157 millions), l'amortissement de prêts aux entreprises de transport (24,1 millions), l'amortissement de subventions à l'investissement (44,4 millions) et la compensation à verser aux communes pour la baisse fiscale RIE III vaudoise (23 millions). Un financement de 70,3 millions pour les objets de 1-8 millions et le crédit d'inventaire du CHUV ont été également enregistrés. Les principaux autres écarts ont pour origine les

subsidés pour l'assurance maladie (+57,1 millions), le CSIR (+33,3 millions), les PC AVS/AI (+25,2 millions), l'hospitalisation hors canton (+12,3 millions) et les mesures liées à la politique familiale (+11,5 millions).

Groupe 37 **+42,5 millions +7,4%**

Subventions redistribuées

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. L'écart constaté s'explique par les subventions en lien avec la Convention-Programme Bâtiments (+21,4 millions) et les subventions fédérales redistribuées aux Hautes Écoles (+12,7 millions).

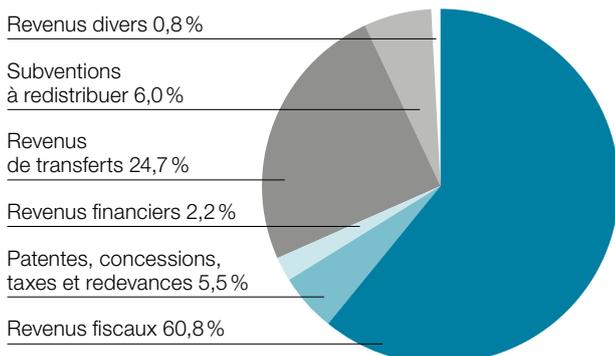
Groupe 39 **-0,2 million -3,3%**

Imputations internes

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État et le faible écart ne nécessite pas de commentaires particuliers.

3.2 Évolution des revenus par nature (budget-comptes)

Revenus par nature: éléments essentiels



Groupe 40 **+450,8 millions +7,7%**

Revenus fiscaux

Le total du produit d'impôts des comptes 2018 présente un écart favorable au budget de 450,8 millions (+7,7%). Ceci s'explique par les impôts directs sur les personnes physiques, notamment l'impôt sur le revenu et la fortune (+264,1 millions/+6,5%), l'impôt sur les personnes morales (+9,9 millions/+1,5%), les droits de mutation (+42,1 millions/+28,1%), les gains

immobiliers (+64,8 millions/+35,0%) et les impôts sur les successions et donations (+55,0 millions/+68,7%). Enfin, l'évolution du parc véhicules a permis d'enregistrer des revenus liés aux taxes véhicules plus élevés que la prévision (+5,4 millions/+2,2%).

Groupe 41 **+62,3 millions +60,1%**

Patentes et concessions

L'écart principal correspond à la part cantonale du milliard supplémentaire versée par la BNS à la Confédération et aux cantons en regard de la réserve pour distributions futures qui excède 20 milliards de francs après affectation du bénéfice 2017.

Groupe 42 **+17,4 millions +4,5%**

Taxes et redevances

L'écart s'explique par des recettes supérieures au budget de +14,6 millions liées au recouvrement AJ, NFP, APP et à la reprise d'ADB (en lien avec les charges y afférentes du groupe de comptes 31), d'émoluments pour des actes administratifs fiscaux

(+3,3 millions) et fonciers (+3,2 millions), ainsi que d'émoluments en lien avec l'augmentation du nombre de poursuites et de dossiers du registre du commerce et des faillites (+3,3 millions). Les recettes inférieures au budget proviennent quant à elles de divers montants en lien avec la formation professionnelle (-4,1 millions), notamment en raison de la baisse du nombre d'excursions et voyages d'études et du nombre d'élèves en maturité bilingue. On relèvera également des montants inférieurs au budget pour les amendes radars (-2,2 millions) et les amendes préfectorales (-1,2 million).

Groupe 43 **+3,5 millions +7,1 %**

Revenus divers

Écarts multiples dus à des prestations complémentaires facturées ou remboursées non prévues au budget. On relèvera le rattrapage pour la facturation des places protégées abris PC (+4,6 millions) et la refacturation de coûts de fouilles archéologiques et travaux sur bâtiments (+2,5 millions). Les effets à la baisse s'expliquent principalement par le prélèvement sur préfinancement du programme de soutien à l'industrie et à l'innovation budgété au groupe 43 et comptabilisé aux comptes dans le groupe 48 (-3,2 millions).

Groupe 44 **+10,0 millions +4,6 %**

Revenus financiers

Cet écart favorable provient de revenus supplémentaires issus de revenus de ventes de parcelles, propriété de l'État pour +3,9 millions, d'intérêts sur créances fiscales (+6,2 millions) et de dividendes des actions de Salines Suisses, Tunnel Grand St Bernard (+1,1 million).

Des effets baissiers par rapport au budget sont également constatés pour 2,8 millions de manco sur le revenu des amortissements et d'intérêt des objets d'investissement du CHUV.

Groupe 45 **-1,3 million -4,2 %**

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

L'écart constaté provient de la variation des prélèvements annuels sur capital en lien avec le résultat des fonds (excédent de charges principalement).

Groupe 46 **+242,3 millions +10,5 %**

Revenus de transferts

L'écart favorable s'explique notamment par la part à l'impôt fédéral direct (IFD) (+139,6 millions), la part du produit à l'impôt anticipé (IA) (+17,5 millions), les subventions fédérale pour la santé et le social (+37,9 millions) et les routes (+17,3 millions) ainsi que la participation communale pour la facture sociale (+19,7 millions).

Groupe 47 **+42,5 millions +7,4 %**

Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. Néanmoins, les explications des écarts figurent sous les charges du groupe 37.

Groupe 49 **-0,2 million -3,3 %**

Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4. Écarts entre les comptes 2018 et les comptes 2017

4.1 Charges et revenus par nature

	Charges (en francs)	Comptes 2018	Comptes 2017	Variation	(%)
30	Charges de personnel	2 430 731 669	2 394 031 356	36 700 313	1,5%
31	Charges de biens/services/autres charges d'exploit.	742 236 220	761 729 469	-19 493 249	-2,6%
33	Amortissements du patrimoine administratif	351 456 790	262 336 237	89 120 552	34,0%
34	Charges financières	34 240 176	29 733 124	4 507 053	15,2%
35	Attributions aux fonds/financements spéciaux	31 185 374	20 407 469	10 777 905	52,8%
36	Charges de transferts	5 987 804 407	5 585 757 037	402 047 369	7,2%
37	Subventions redistribuées	615 359 668	606 044 800	9 314 869	1,5%
39	Imputations internes	4 888 657	4 950 725	-62 068	-1,3%
	Total	10 197 902 962	9 664 990 217	532 912 745	5,5%

	Revenus (en francs)	Comptes 2018	Comptes 2017	Variation	(%)
40	Revenus fiscaux	6 297 269 492	6 183 259 287	114 010 205	1,8%
41	Patentes et concessions	165 865 958	149 679 547	16 186 410	10,8%
42	Taxes et redevances	404 492 547	403 409 994	1 082 553	0,3%
43	Revenus divers	52 137 275	49 036 572	3 100 703	6,3%
44	Revenus financiers	229 860 752	242 369 962	-12 509 210	-5,2%
45	Prélèvements sur les fonds/financements spéciaux	29 296 244	34 650 174	-5 353 930	-15,5%
46	Revenus de transferts	2 556 659 168	2 478 052 485	78 606 683	3,2%
47	Subventions à redistribuer	615 359 668	606 044 800	9 314 869	1,5%
49	Imputations internes	4 888 657	4 950 725	-62 068	-1,3%
	Total	10 355 829 761	10 151 453 545	204 376 216	2,0%

4.2 Évolution des charges par nature (comptes 2018 et 2017)

Groupe 30 **+36,7 millions +1,5%**

Personnel

La progression de la masse salariale totale pour l'ACV s'explique par les effets démographiques et des annuités dans le domaine de l'enseignement (+29,8 millions) notamment +16,1 millions de dépenses supplémentaires sur le salaire des enseignants suite à l'introduction d'une 33^e période et de l'internalisation d'ETP administratifs, l'ouverture de nouvelles classes dans les gymnases et les écoles professionnelles (+9,6 millions) et le salaire des enseignants spécialisés pour le renfort pédagogique des élèves en situation de handicap fréquentant l'école régulière (+4,6 millions).

On relèvera encore des augmentations dans le domaine pénitentiaire (+2,8 millions), dans le domaine de la santé/social pour les besoins en ETP du CSIR (+1,8 million) et à la Polcant pour l'augmentation des effectifs et l'ajustement des échelons salariaux (+1,7 million). D'autres écarts sont également

à relever en lien avec les effectifs supplémentaires engagés pour les cellules des annonces fiscales spontanées (+2,0 millions), la réforme des curatelles et tutelles « cas lourds » (+1,5 million) et l'augmentation des annuités statutaires et la revalorisation salariale des juges de paix (+1,2 million).

Outre l'effet d'autres postes vacants 2017 pourvus en 2018 non mentionnés ci-dessus, l'écart est atténué par une baisse des charges des intérêts à verser en 2018 dans le cadre de la recapitalisation CPEV (-5,5 millions) et de l'effet lié au transfert du personnel à la fondation de droit public du MCBA (-2,0 millions).

Groupe 31 **-19,5 millions -2,6%**

Biens, services et marchandises

Le principal écart provient d'une réévaluation moindre de -35,1 millions du correctif d'actifs sur créances fiscales, de charges pour l'entretien des routes (-4,5 millions), de frais informatiques

(-2,3 millions), de transfert de charges à la fondation de droit public du MCBA (-1,9 million), de dépenses moindres sur les fonds (-1,5 million), de frais de voyages d'études et de maturités bilingues (-1,3 million). *A contrario*, on relèvera des pertes sur créances fiscales enregistrées supérieures de +19,5 millions, des frais d'entretien des bâtiments (+4,4 millions) et d'indemnités versées aux avocats d'office (+2,7 millions).

Groupe 33 **+89,1 millions +34,0%**

Amortissements du patrimoine

L'écart s'explique par les amortissements non planifiés enregistrés en 2018 pour un total de 226,5 millions contre 137,2 millions en 2017.

Groupe 34 **+4,5 millions +15,2%**

Charges financières

Ces charges supplémentaires proviennent des intérêts négatifs sur avoirs (+5,9 millions), atténués par des intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales (-1,6 million).

Groupe 35 **+10,8 millions +52,8%**

Attributions aux fonds et financements spéciaux

L'écart constaté provient de la variation des attributions annuelles sur capital en lien avec le résultat des fonds (excédent de revenus principalement).

Groupe 36 **+402,1 millions +7,2%**

Charges de transferts

L'écart comprend les effets liés aux écritures de bouclage pour un total de 161,9 millions, soit la prise en charge de remboursements anticipés de crédits de construction et d'emprunts contractés par des EMS et diverses institutions échus en 2019

4.3 Évolution des revenus par nature (comptes 2018 et 2017)

Groupe 40 **+114,0 millions +1,8%**

Revenus fiscaux

Le total du produit d'impôts des comptes 2018 présente un écart favorable aux comptes 2017 de 114,0 millions (+1,8 %) contre 139,1 millions (+2,3 %) l'année précédente. Ceci s'explique par les impôts

(+129,8 millions), l'amortissement de prêts aux entreprises de transport (+13,5 millions), l'amortissement de subventions à l'investissement (+22,6 millions) et la compensation à verser aux communes pour la baisse fiscale RIE III vaudoise (-4 millions).

On relèvera des écarts dans les subsides pour l'assurance maladie (+57 millions), les PC AVS/AI (+41,6 millions), l'hébergement (+13,6 millions), la politique familiale et autres régimes (+13,2 millions), le CSIR (+ 5 millions), les coûts liés à la santé, notamment l'hospitalisation hors canton (+12,4 millions) ainsi que la croissance d'activité FHV et les prestations d'intérêts général (PIG) (+10,2 millions). À ces écarts constatés, s'ajoutent la part communale au gain immobilier et à l'impôt sur les frontaliers (+14,1 millions), les subventions à verser aux entreprises de transport (+13,2 millions), aux Hautes Écoles (+14,4 millions), aux institutions spécialisées pour la protection de la jeunesse (+9 millions), aux institutions pour l'accueil de jour (+6,2 millions), à la fondation de droit public MCBA (+6,7 millions) ainsi qu'une correction de valeur sur prêt (+12,7 millions).

Groupe 37 **+9,3 millions +1,5%**

Subventions redistribuées

Le groupe de comptes 37 est totalement compensé par des revenus équivalents à la rubrique 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. L'écart constaté s'explique notamment par les subventions fédérales redistribuées aux hautes écoles (+4,4 millions).

Groupe 39 **-0,06 million -1,3%**

Imputations internes

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

directs sur les personnes physiques, notamment l'impôt sur le revenu et la fortune (+72,3 millions/+1,7 %), l'impôt sur les frontaliers (+10,6 millions/+10,6 %), les droits de mutation (+19,5 millions/+11,3 %), les gains immobiliers (+36,4 millions/+17,1 %) et les impôts sur les successions et donations (+23,9 millions/+21,5 %). L'impôt sur le

bénéfice et le capital des personnes morales est en baisse de 24,8 millions/1,5 % alors que les autres impôts sur les personnes morales sont en hausse de 10,8 millions/38,6 %. L'impôt à la source (-25,9 millions/-14,0 %), l'impôt spécial sur les étrangers (-8,0 millions/-7,1 %) sont quant à eux en baisse. L'évolution du parc véhicules a permis d'enregistrer des revenus liés aux taxes véhicules plus élevés que l'an dernier (+4,1 millions/+1,7 %).

Groupe 41 **+16,2 millions +10,8%**

Patentes et concessions

L'écart provient de la distribution de la part au bénéfice 2017 de la BNS versée en 2018 supérieure à celle de l'année précédente (+17,2 millions). *A contrario*, on relèvera une baisse liée au produit des concessions dans le domaine de l'extraction et des forces hydrauliques (-0,8 million).

Groupe 42 **+1,1 million +0,3%**

Taxes et redevances

L'écart s'explique principalement par des recettes supérieures aux comptes de 3,1 millions en lien avec l'augmentation du nombre de poursuites, des dossiers du RC et des faillites, des revenus en hausse au Tribunal cantonal, dans les tribunaux d'arrondissements et au tribunal des mineurs ainsi que des refacturations en lien avec les peines multicançons (+2,1 millions). On relèvera également des émoluments en hausse dans le domaine de la naturalisation (+1,4 million), de la fiscalité et du domaine foncier (+1,5 million). *A contrario*, les baisses dans ce groupe de comptes proviennent de la part des assureurs versée par le CHUV en 2017 (reliquat 2016) (-1,0 million), de la restitution des réserves de l'AVA-SAD (-2,0 millions), de divers montants en lien avec la formation professionnelle (-1,3 million), notamment en raison de la baisse du nombre d'excursions et voyages d'études et du nombre d'élèves en maturité bilingue, ainsi que des amendes radars (-1,6 million) et des amendes préfectorales (-0,8 million).

Groupe 43 **+3,1 millions +6,3%**

Revenus divers

L'écart s'explique par des revenus supplémentaires en lien avec le rattrapage pour la facturation des places protégées abris PC (+3,4 millions) et diverses recettes pour un total de 1,3 million contre

une baisse de la refacturation aux communes du service hivernal (-1,4 million) et de la facturation du remblaiement de la gravière de Bioley-Orjulaz (-0,6 million).

Groupe 44 **-12,5 millions -5,2%**

Revenus financiers

Cet écart met en évidence l'effet lié à la vente du terrain de la Pala en 2017 et divers (-16,9 millions) et la compensation financière CHUV versée à l'État (-3,0 millions), des revenus provenant des places de ravitaillement des routes nationales (-0,4 million), le tout atténué par la hausse des intérêts des créances fiscales (+8,2 millions).

Groupe 45 **-5,3 millions -15,5%**

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

L'écart constaté provient de la variation des prélèvements annuels sur capital en lien avec le résultat des fonds (excédent de charges principalement).

Groupe 46 **+78,6 millions +3,2%**

Revenus de transferts

L'écart favorable s'explique notamment par la part à l'impôt fédéral direct (IFD) (+37,7 millions), par les subventions fédérales pour la santé et le social (+17,5 millions) et par la participation communale à la facture sociale (+26,4 millions).

Groupe 47 **+9,3 millions +1,5%**

Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. À toutes fins utiles, une explication de l'écart figure sous les charges du groupe 37.

Groupe 49 **-0,06 million -1,3%**

Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

5. Charges et revenus extraordinaires

Résultat extraordinaire	
(En francs)	2018
Charges extraordinaires	71 910 167
Revenus extraordinaires	100 105 683
Résultat extraordinaire, (+) revenu/(-) charge	28 195 516

5.1 Charges extraordinaires

Des préfinancements ont été comptabilisés en 2018 pour un total de 71 millions, soit un montant de 30 millions pour le programme de la diversification économique, un deuxième montant de 30 millions pour le numérique (équipement de l'élève), un autre de 6 millions pour les investissements stratégiques immobiliers et un dernier de 5 millions pour le site Plateforme 10. Les charges comptables extraordinaires proviennent d'une dation sur succession de 0,9 million. Les autres charges enregistrées ont trait principalement à des différences de caisses.

5.2 Revenus extraordinaires

Sont comptabilisés en 2018 dans les revenus extraordinaires 57,6 millions dus au versement de la BCV à ses actionnaires par un prélèvement sur la réserve issue d'apport de capital et ceci pour la huitième année consécutive, une ristourne des décomptes de chauffage 2011/2017 pour 3,6 millions, le produit de 17 successions pour 0,7 million, des reports de crédits non utilisés pour un total de 1,7 million et des mises au rebus d'immobilisations bouclées avec soldes négatifs pour 6,5 millions. Les prélèvements annuels sur les préfinancements ont été effectués pour un montant total de 28,0 millions.

Au final, le compte de résultat extraordinaire présente pour l'année 2018 des charges extraordinaires de 71,9 millions, des revenus extraordinaires de 100,1 millions pour un excédent de revenus calculé de 28,2 millions (100,1 millions - 71,9 millions). En 2017, le résultat extraordinaire présentait un excédent de charges de 221,4 millions en raison notamment de l'attribution exceptionnelle d'un montant de 256,0 millions aux autres capitaux propres correspondant à une estimation de deux ans de surcoûts liés à la feuille de route RIE III vaudoise pour les années 2019 et 2020.

6. Analyse du bilan au 31 décembre 2018

6.1 Introduction

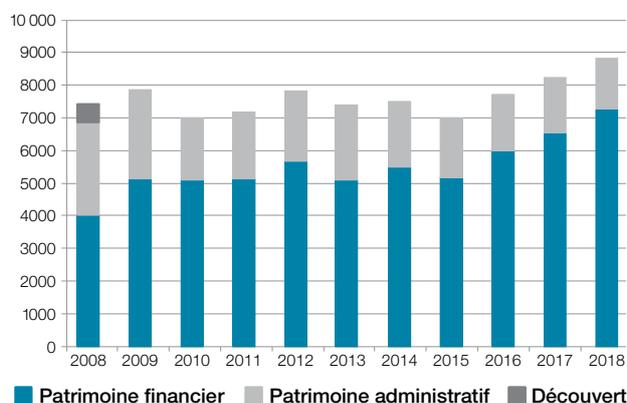
L'actif du bilan de l'État reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'État (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'État (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'État finance ses actifs à long terme.

Une synthèse des variations par groupe de comptes 2018 et 2017 est présentée dans les chapitres « Variation des postes de l'actif » et « Variation des postes de passifs ».

Répartition des actifs et du découvert au bilan de 2008 à 2018

En millions de francs



6.2 Variation des postes de l'actif

(En francs)	Au 31.12.2018	Au 31.12.2017	Variation	(%)
10 Patrimoine financier	7 270 372 824	6 538 842 814	731 530 010	11,2%
100 Disponibilités et placements à court terme	3 645 895 224	3 255 094 744	390 800 481	12,0%
101 Créances	2 716 477 924	2 431 647 310	284 830 614	11,7%
104 Actifs de régularisation	656 076 421	599 282 612	56 793 809	9,5%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	14 229 559	14 273 530	-43 971	-0,3%
107 Placements financiers	179 913 858	180 646 629	-732 772	-0,4%
108 Immobilisations corporelles du PF	57 779 838	57 897 990	-118 152	-0,2%
14 Patrimoine administratif	1 575 531 545	1 719 891 408	-144 359 863	-8,4%
140 Immobilisations corporelles du PA	1 101 472 701	1 229 661 550	-128 188 849	-10,4%
142 Immobilisations incorporelles du PA	-13 563	-22 525	8 962	-39,8%
144 Prêts	348 946 843	362 264 717	-13 317 873	-3,7%
145 Participations, capital social	9 011 975	9 011 975	-	0,0%
146 Subventions d'investissements	116 113 589	118 975 691	-2 862 102	-2,4%
Total	8 845 904 369	8 258 734 222	587 170 147	7,1%

100 **+391 millions**

Disponibilités et placements à court terme

La progression des liquidités au 31 décembre 2018 par rapport au 31 décembre 2017 est en partie due au calendrier de fin d'année des encaissements automatiques des factures sur le compte postal (+207 millions). Cet écart se retrouve au passif du bilan, groupe de comptes 200 – *Engagements courants*. Le solde de la variation des disponibilités de 184 millions est dû principalement au cash-flow 2018.

101 **+285 millions**

Créances

Les créances d'impôts ont augmenté de 90 millions. Leur solde passe de 1833 millions au 31 décembre 2017 à 1923 millions au 31 décembre 2018.

L'impôt anticipé (IA) supputé (impôt anticipé à récupérer calculé sur les acomptes d'impôt) est passé de 566 millions en 2017 à 612 millions au 31 décembre 2018, soit 46 millions de progression.

Le solde du compte courant de la Caisse fédérale est en faveur du Canton au 31 décembre 2018 pour 143 millions, alors qu'il était en faveur de la Confédération au 31 décembre 2017, au passif du bilan, groupe de comptes 200 – *Engagements courants*.

104

+57 millions

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation sont composés des actifs transitoires, produits à recevoir et des actifs anticipés, charges payées d'avance.

Le solde dû par l'Administration fédérale des contributions (AFC) au titre de l'impôt anticipé se monte à 237 millions au 31 décembre 2018, contre 152 millions au 31 décembre 2017, soit 85 millions de plus au bilan.

La part des cantons au produit de l'impôt anticipé et de la retenue supplémentaire USA 2018 a diminué de 22 millions par rapport à 2017. Ce montant comprend une correction de l'année 2017 de 5 millions. La répartition fédérale attribuée au Canton de Vaud un montant de 72 millions à recevoir au 31 décembre 2018, contre 94 millions au 31 décembre 2017.

L'effectif des réfugiés dans le canton ayant diminué en 2018 par rapport à l'année 2017, les indemnités

fédérales reçues au 31 décembre 2018 sont moins élevées de 5 millions par rapport au 31 décembre 2017.

106

0 million

Marchandises, fournitures et travaux en cours

La valorisation des inventaires marchandises et fournitures figurent dans ce groupe de comptes.

107

-1 million

Placements financiers

Ce groupe de comptes se compose des actions et parts sociales du patrimoine financier.

Y figurent notamment les actions de la Banque Cantonale Vaudoise, ainsi que les prêts de l'Office cantonal des bourses d'études.

108

0 million

Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immeubles gérés par fonds figurent dans ce groupe de comptes.

Le solde principal est composé du Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR), qui se monte à 58 millions au 31 décembre 2018.

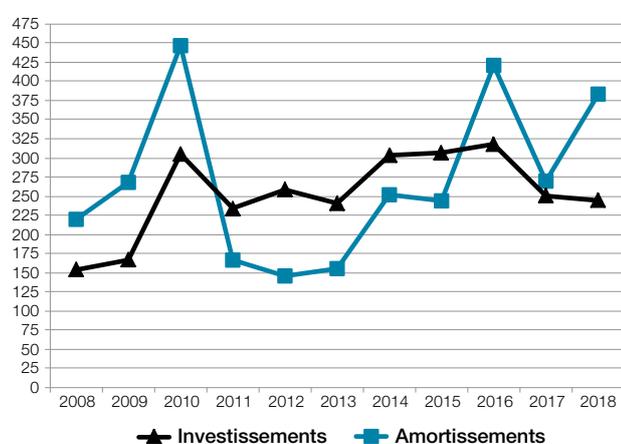
6.3 Investissements

Dépenses et recettes du compte des investissements

(En francs)	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Routes	60 004 191		
Aménagement des cours d'eau	1 472 541		
Autres travaux de génie civil	1 520 237		
Bâtiments et constructions	152 169 294		
Mobilier et installations	2 889 577		
Autres investissements corporels	11 912 122		
Immobilisations corporelles	229 967 961	-	229 967 961
Bâtiments et constructions	7 942 580	7 942 580	
Investissements pour le compte de tiers	7 942 580	7 942 580	-
Logiciels	19 407 116		
Autres investissements incorporels	117 338		
Immobilisations incorporelles	19 524 454	-	19 524 454
Subventions d'investissement acquises	-	35 554 129	-35 554 129
Propres subventions d'investissement	32 010 383	-	32 010 383
Subventions d'investissement à redistribuer	14 361 531	14 361 531	-
Total des dépenses du budget d'investissement	303 806 909	57 858 240	245 948 669
Prêts remboursables	16 173 596	29 758 957	-13 585 361
Prêts conditionnellement remboursables	36 411 529	-	36 411 529
Total déboursements prêts	52 585 125	29 758 957	22 826 168
Participations et capital social	-	-	-
Total investissements participations	-	-	-
Crédits d'études	379 122	-	379 122
Total crédits d'études	379 122	-	379 122
Total du compte d'investissements	356 771 156	87 617 197	269 153 959

Dépenses d'investissement et d'amortissement

En millions de francs



Les dépenses nettes effectives du budget d'investissement s'élèvent à 246,0 millions (250,1 millions en 2017), la charge d'amortissement s'élève à 381,1 millions contre 269,3 millions une année auparavant. Cette augmentation de 111,8 millions s'explique essentiellement par la comptabilisation en 2018 des amortissements non planifiés. Les dépenses nettes des prêts s'élèvent à 22,8 millions et les amortissements y relatifs à 40,6 millions. Au final, la valeur comptable au bilan de ces investissements est en diminution de 146 millions en regard de l'année précédente.

6.4 Variation des postes de passifs

(En francs)		Au 31.12.2018	Au 31.12.2017	Variation	(%)
20	Capitaux de tiers	5 791 419 437	5 430 033 593	361 385 845	6,7 %
200	Engagements courants	1 912 888 446	1 611 895 142	300 993 304	18,7 %
201	Engagements financiers à court terme	495 195 222	164 385 109	330 810 112	201,2 %
204	Passifs de régularisation	2 383 598 363	2 150 525 370	233 072 993	10,8 %
206	Engagements financiers à long terme	978 888 102	1 487 548 950	-508 660 848	-34,2 %
209	Engagements financements spéciaux et fonds	20 849 305	15 679 021	5 170 284	33,0 %
29	Capital propre	3 054 484 931	2 828 700 629	225 784 302	8,0 %
290	Engagements financiers spéciaux	78 327 734	89 516 653	-11 188 918	-12,5 %
291	Engagements fonds	111 800 458	103 949 969	7 850 489	7,6 %
293	Préfinancements	751 320 902	708 320 485	43 000 416	6,1 %
298	Autres capitaux propres	256 000 000	256 000 000	0	0,0 %
299	Capital au 1 ^{er} janvier	1 670 913 522	1 405 853 796	265 059 726	18,9 %
	<i>Compte de résultat, résultat net</i>	<i>186 122 316</i>	<i>265 059 726</i>	<i>-78 937 410</i>	<i>-29,8 %</i>
	Total	8 845 904 369	8 258 734 222	587 170 147	7,1 %

200 **+301 millions**

Engagements courants

Les engagements courants relèvent des postes créanciers et des comptes courants.

L'augmentation de 225 millions provient du solde de l'exercice 2018 et 2017 des encaissements automatiques du dernier jour de l'année 2018 figurant sur le compte postal, mais non comptabilisés dans le compte *Créances fiscales* (204 millions) et des paiements non attribués aux débiteurs (momentanément créanciers) ou des crédits en faveur des contribuables. Le solde au 31 décembre 2018 se monte à 599 millions, contre 374 millions au 31 décembre 2017.

Le solde du compte courant du CHUV au 31 décembre 2018 a augmenté de 86 millions et se monte à 114 millions, contre un solde de 28 millions l'année précédente.

Depuis 2018, le dépôt du compte postal de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (compte de consignation) figure au bilan de l'État pour la somme de 29 millions.

Enfin, le solde du compte courant de la Caisse fédérale est en faveur du Canton au 31 décembre 2018 pour 143 millions, à l'actif du bilan, groupe de comptes 101 – *Créances*, alors qu'il était en faveur de la Confédération au 31 décembre 2017 (-48 millions).

201 **+331 millions**

Engagements financiers à court terme

Dette à court terme (< une année). Ce groupe de comptes est principalement utilisé par la DGF, envers les autres collectivités, Confédération, autres cantons et communes.

L'impôt anticipé (IA) supputé en faveur des collectivités publiques (communes et autres cantons) est passé de 145 millions en 2017 à 157 millions au 31 décembre 2018, soit une progression de 12 millions.

Le solde restant dû par le canton à la CPEV de 319 millions au 31 décembre 2018 a été reclassé au bilan, du groupe de comptes 206 – *Engagements financiers à long terme* dans le compte 2014 – *Part à court terme d'engagements à long terme*. En effet, au budget 2019, il a été décidé de rembourser le solde du crédit de 1440 millions de la recapitalisation de la CPEV en 2019, soit à court terme (< 1 an).

204 **+233 millions**

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation sont composés, d'une part, des passifs transitoires, charges à payer et des passifs anticipés, produits reçus d'avance et, d'autre part, les reports de crédit 2018 (sur 2019) sont comptabilisés dans ce groupe de comptes.

Suite à l'envoi des demandes d'acomptes d'impôts de l'année suivante (2019) en novembre 2018, les montants de l'impôt cantonal payés d'avance par

les contribuables se montent à 1804 millions au 31 décembre 2018, soit 10 millions de plus qu'au 31 décembre 2017. Ce montant comprend également des acomptes payés d'avance pour l'impôt fédéral direct (IFD).

De nouveaux passifs transitoires, relatifs à la Convention-Programme (CP) Bâtiments 2017-2020 de 35 millions (augmentation par rapport au 31 décembre 2017: +23 millions), ont été comptabilisés au 31 décembre 2018.

Une écriture de 19 millions couvrant l'estimation d'un litige avec les cliniques privées hors canton a été comptabilisée au 31 décembre 2018. Les subsides partiels à l'assurance maladie et les subsides aux bénéficiaires de prestations complémentaires estimés au 31 décembre 2018 ont augmenté de 13 millions.

Enfin, pour les écritures de bouclage 2018, les transitoires suivants ont été comptabilisés:

- un montant de 23 millions a été ajouté en 2018 aux 27 millions comptabilisés en 2017, pour la compensation de la baisse fiscale des communes (RIE III);
- la prévision de remboursement par anticipation en 2019 des emprunts pour les EMS et institutions spécialisées se monte à 5 millions. Ce même type d'écriture avait été comptabilisé au 31 décembre 2017 pour un montant de 27 millions, soit 22 millions de plus que celui de 2018;
- une subvention de 152 millions à titre de remboursements de crédits de construction échus en 2019 pour les EMS et institutions spécialisées a été comptabilisée au 31 décembre 2018.

206

-509 millions

Engagements financiers à long terme

Dettes à long terme (> une année):

Au titre de la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'État de Vaud (CPEV), un montant total conventionnellement prévu de 180 millions a été versé en 2018 à la Caisse. De plus, dans le cadre du projet Vortex, un montant de 8 millions a été porté en réduction de la dette eu égard au remboursement par la CPEV des travaux effectués par l'État. Le solde restant dû par le Canton à la CPEV se monte à 319 millions au 31 décembre 2018, il a été reclassé au bilan dans le groupe de comptes 201 - *Engagements financiers à court terme*.

209

+5 millions

Engagements financiers spéciaux et fonds

Définition des financements spéciaux composant ce groupe de comptes:

Assignation complète ou partielle sur base légale de recettes en vue de remplir une tâche publique déterminée. Le solde au 31 décembre correspond à l'excédent cumulé de revenus de financements spéciaux et fonds considérés comme capital de tiers.

6.5 Capital propre

29

+226 millions

État du capital propre

L'augmentation du capital propre provient de l'excédent de résultat 2018 de 186,1 millions, de préfinancement de +43 millions, d'engagement sur financements spéciaux de -11 millions et d'engagement sur fonds de +8 millions.

290

-11 millions

Engagements financements spéciaux

Définition des fonds composant ce groupe de comptes :

Assignation complète ou partielle sur base légale de recettes en vue de remplir une tâche publique déterminée. Le solde au 31 décembre correspond à l'excédent cumulé de revenus de financements spéciaux considéré comme capital propre.

291

+8 millions

Engagements fonds

Définition des fonds composant ce groupe de comptes :

État des capitaux réservés en vue de l'exécution d'une tâche publique sans rapport causal avec l'affectation de recettes. Le compte enregistre les excédents de revenus cumulés de fonds, considérés comme capital propre.

293

+43 millions

Préfinancements

Définition des préfinancements :

Réserves fixées par l'autorité formellement compétente en vue de projets futurs. Est prévu par l'article 4 LFin lettre i. De telles réserves sont comptabilisées en charges extraordinaires.

Dans le cadre des écritures de bouclage 2018, les opérations suivantes ont été comptabilisées :

- un complément au préfinancement pour le programme de renforcement de la diversification du tissu économique de 30 millions a été ajouté aux 75 millions comptabilisés au 31 décembre 2017. Ces montants seront utilisés pour les essais cliniques en immunothérapies cellulaires oncologiques en lien avec le futur EMPD relatif à la mise en œuvre du renforcement de la politique d'innovation ;

- reconstitution du préfinancement de 35 millions comptabilisés aux comptes 2015, après affectation « projet Vortex locaux communautaires » de 6 millions (EMPD 124 de février 2019) ;
- préfinancement futur décret d'investissement du numérique (équipement de l'élève), 30 millions ;
- préfinancement site Plateforme 10 pour futur EMPD 2019 ou ultérieur, 5 millions.

Divers prélèvements pour un montant d'un peu plus de 28 millions ont été comptabilisés en diminution pour financer des dépenses y relatives et charges d'amortissements d'objets d'investissement.

298

+0 million

Autres capitaux propres

Autres capitaux propres :

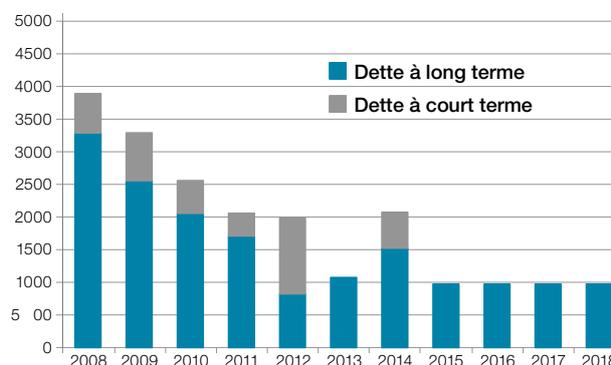
Poste à ne tenir dans aucun autre groupe du capital propre.

7. Dette

À fin 2018, la dette nette s'élève à 875 millions contre 825 millions une année auparavant. Cette évolution s'explique par une diminution de 50 millions des placements. Au final, la dette nette (emprunts-placements) augmente ainsi d'autant. La charge d'intérêts nette est négative (-12 millions) en raison d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales (46 millions) supérieurs aux intérêts bruts payés (34 millions).

Évolution de la dette à court et à long terme

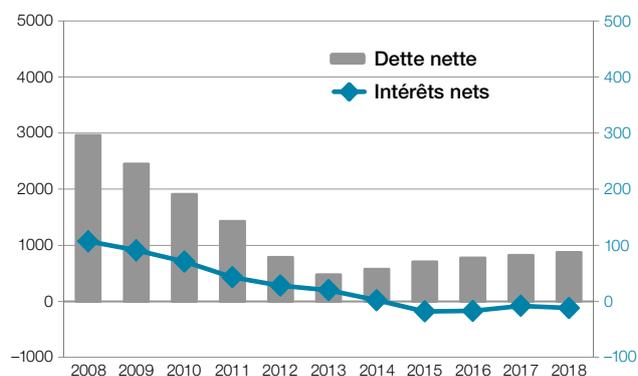
En millions de francs



Évolution de la dette nette et des intérêts

En millions de francs

En millions

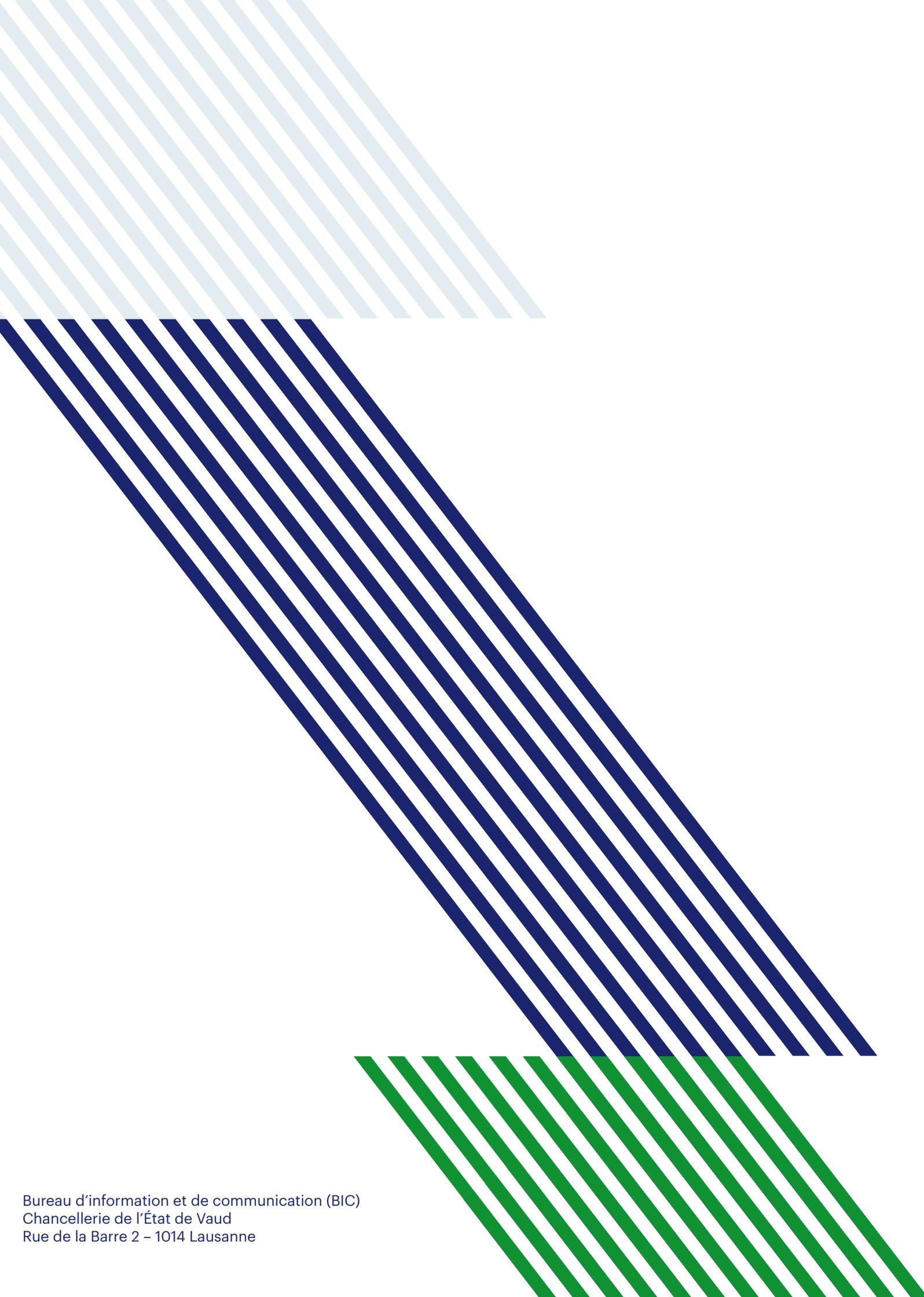


Lexique

Bilan	Comprend la situation du patrimoine (actif) et des engagements (passif) à la date de clôture.
Charges et produits extraordinaires	Comprennent les charges et produits extraordinaires de l'année civile. Le résultat est un excédent de revenus ou de charges extraordinaires.
Compte de résultat	Comprend le résultat opérationnel des comptes de fonctionnement et le résultat du compte de charges et de produits extraordinaires. Le résultat est un excédent de revenus ou un excédent de charges.
Compte des investissements	Enregistre les dépenses et recettes d'investissement prévues par décret. Elles figurent au bilan à leur valeur nette diminuée des amortissements calculés de manière linéaire sur les dépenses nettes. Dans ce compte figurent également les prêts et les participations.
Comptes de fonctionnement	Comprennent les charges et revenus de fonctionnement dont la naissance économique ou juridique a lieu durant l'année civile.
Correctifs d'actifs	Les évaluations d'investissements, de débiteurs, de participations et de prêts peuvent donner lieu à des écritures complémentaires sous forme d'amortissement en vue d'enregistrer des correctifs d'actifs. Ces correctifs d'actifs sont enregistrés en diminution des postes d'actifs concernés.
Degré d'autofinancement	Indique quelles parts de ses investissements une collectivité publique peut financer par ses propres moyens (entre 80 % et 100 % en situation normale). Il s'exprime de la façon suivante : $\frac{\text{excédent de revenus ou de charges des comptes de fonctionnement} + \text{amortissements obligatoires du patrimoine administratif}}{\text{investissements}}$
Dette brute	Comprend les emprunts à court terme et les emprunts à long terme.
Endettement ou dette nette	Comprend les emprunts à court et long terme diminués des placements.
Excédent/découvert au bilan	Le montant inscrit au bilan représente les déficits et les bénéfices accumulés jusqu'au dernier exercice bouclé. Un montant en positif représente un excédent et un montant en négatif représente un découvert.
Patrimoine administratif	Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'État se sert pour exécuter les tâches dévolues aux services publics. Les biens constituant le domaine public, et par conséquent appartenant au patrimoine administratif, sont en principe inaliénables et n'ont qu'une valeur d'usage.
Patrimoine financier	Le patrimoine financier est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'État a la libre disposition. Cela signifie qu'il peut utiliser leur rendement ou le produit de leur vente à la couverture de charges financières de la collectivité publique ou encore les affecter au patrimoine administratif.
Préfinancement	Réserves fixées par l'autorité formellement compétente en vue de réalisations futures. Est prévu par l'article 4 LFin lettre i.

Sigles et abréviations

ADB	Actes de défaut de biens
AJ	Assistance judiciaire
APP	Amende et peines pécuniaires
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
AVS	Assurance vieillesse et survivants
BCV	Banque cantonale vaudoise
BNS	Banque nationale suisse
CFF	Chemins de fer fédéraux
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CPEV	Caisse de pensions de l'État de Vaud
CSIR	Centre social d'intégration des réfugiés
DAL	Direction des achats et de la logistique
DEIS	Département de l'économie, de l'innovation et du sport
DFIRE	Département des finances et des relations extérieures
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGF	Direction générale de la fiscalité
DIRH	Département des infrastructures et des ressources humaines
DIS	Département des institutions et de la sécurité
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DTE	Département du territoire et de l'environnement
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
EMS	Établissement médico-social
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
EPO	Établissements (pénitentiaires) de la plaine de l'Orbe
ETP	Équivalent temps plein
FHV	Fédération des hôpitaux vaudois
IA	Impôt anticipé
IFD	Impôt fédéral direct
LACI	Loi fédérale sur l'assurance chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LFin	Loi sur les finances
MCBA	Musée cantonal des Beaux-Arts
MP	Ministère public
NFP	Notes de frais pénales
OJV	Ordre judiciaire vaudois
ORCA	Organisation en cas de catastrophe
PA	Patrimoine administratif (voir lexique)
PC	Protection civile
PC AVS/AI	Prestations complémentaires/Assurance vieillesse et survivants/Assurance invalidité
PF	Patrimoine financier (voir lexique)
PIB	Produit intérieur brut
PL	Programme de législature
RC 177	Route cantonale 177 (Aclens – Vuflens-la-Ville – Penthaz)
RER	Réseau express régional
RFFA	Réforme fiscale et financement de l'AVS
RH	Ressources humaines
RI	Revenu d'insertion
RIE III	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises
Unil	Université de Lausanne



Bureau d'information et de communication (BIC)
Chancellerie de l'État de Vaud
Rue de la Barre 2 - 1014 Lausanne